

**Sarrazac et l'Hôpital-Saint-Jean au XIX^e siècle.
Le temps des diligences**

Marguerite GUÉLY

Introduction

Évoquer l'histoire d'une commune au XIX^e siècle, c'est déjà sortir du « *vieux temps* » évoqué par Henri Pourrat, de l'Ancien Régime des manuels scolaires et entrer dans l'époque moderne.

Mais cette époque était-elle si moderne ? La Révolution nous semble une coupure nette avec les anciens usages et, effectivement le cadre administratif et politique du XIX^{ème} siècle est tout à fait nouveau et persistera presque totalement de 1800 à nos jours.

Mais pour le reste, le XIX^e siècle est une époque de contrastes violents: la **société** ne change guère, même si les grands propriétaires terriens d'origine noble sont remplacés par des bourgeois. Les paysans forment l'énorme majorité de la population mais leur nombre n'augmente guère et leur moyenne d'âge s'élève.

L'agriculture, en dépit des efforts gouvernementaux, marque le pas. Il y a peu de progrès techniques entre 1800 et 1900, ou du moins, le Quercy reste à l'écart de la révolution agricole qui se produit dans les pays neufs.

Le commerce, lui aussi, reste traditionnel et le système des foires et marchés déjà remarquable au XVIII^e siècle persiste sur sa lancée.

Doit-on en conclure que la vie à Sarrazac est immobile et inchangée entre 1800 et 1900 ?

Ce serait aussi faux qu'injuste: des forces nouvelles parcourent le vieux corps social engourdi, des aspirations aux changements et au progrès se font sentir de toutes parts. Le XIX^e siècle est un siècle de luttes passionnées.

L'Église catholique, persécutée et spoliée lors de la Révolution, devient militante et reconstrucrice. Elle reconquiert une grande partie du terrain perdu.

Les partisans de l'ascension sociale mettent tous leurs espoirs dans l'enseignement et l'opinion, d'abord très réticente, finit par adopter leur point de vue et pousser les enfants sur le chemin de l'école, dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Le XIX^e siècle est aussi le siècle des transports : les bourgs ruraux du Quercy, isolés par des chemins difficiles du reste de la région, et contraints à vivre de leurs seules ressources, sont petit à petit irrigués par les progrès routiers et surtout l'arrivée du chemin de fer.

Le bilan final est somme toute positif. Si la population de Sarrazac a diminué et vieilli durant ces cent années, elle a vu ses conditions de vie s'améliorer notablement, ses descendants accéder à des métiers plus variés qu'avant.

Est-ce à dire que le XIX^e siècle fut un âge d'or, comme voudrait nous le faire croire maint roman régionaliste qui nous chante les vertus des veillées au coin du feu, des repas de noces, des danses villageoises et de la nature encore vierge ?

Fut-il au contraire un temps très rude, où ces catastrophes climatiques que sont les orages et la grêle dévastaient les efforts d'une année, où la mortalité infantile et le manque d'hygiène décimaient les foyers, où les mœurs frustes, l'esprit de clocher, le clientélisme régnaient en maître ? Comment doit-on choisir entre l'excès d'optimisme à la Georges Sand et l'excès de pessimisme à la Zola ? Et surtout doit-on se poser l'impossible question : était-on plus heureux, autrefois que maintenant ?

PRÉAMBULE

La Révolution : les cahiers de doléances

Le 8 mars 1789, les habitants de Sarrazac et l'Hôpital d'une part, ceux de Valeyrac d'autre part, se réunissent pour rédiger des cahiers de doléances et désigner des députés pour les porter à Martel, siège de la Sénéchaussée.

À Sarrazac, sous la présidence de Pierre Maigne, juge de la Prévôté de Turenne, se regroupent 153 chefs de famille sur les 200 feux que compte théoriquement la paroisse.

À Valeyrac, sous la présidence du sieur Reyjal de la Tour, avocat et juge de Valeyrac, une assemblée plus modeste de 43 personnes représentant les 40 feux de cette petite paroisse se retrouvent « *dans la chambre du conseil* ». Ce sont les habitants les plus aisés, bourgeois, marchands, gros laboureurs ainsi que quelques artisans. Malgré certaines prétentions à la noblesse, laquelle tenait des réunions séparées, on peut voir figurer à Sarrazac les sieurs Goudal de Briat, Marchand de la Chassaigüe, Supeau de Hauteville, Beque du Devés et à Valeyrac, le Sieur Dellac de l'Arminie et du Granger.

Les députés choisis sont pour Sarrazac, le sieur Pierre Crozat, bourgeois, et le sieur Annet Leymarie aussi bourgeois. Pour Valeyrac, les sieurs François Castanet et Michel Dellac du Granger.

Les deux cahiers se ressemblent beaucoup et ont dû être inspirés et rédigés par les deux juges qui présidaient les séances. Il n'y a aucune envolée littéraire, aucun terme pittoresque qui évoquent des interventions patoisantes locales. Les cahiers réclament tout d'abord le rétablissement de la vicomté de Turenne, disparue en 1738, avec tous ses droits et privilèges, puis un grand nombre d'articles politiques et administratifs sur le rôle du Tiers État, la séparation du Quercy d'avec le Rouergue, réunis depuis 1778 dans l'assemblée provinciale de Haute Guyenne. L'organisation de la justice et des finances retient aussi longuement les rédacteurs. Plus en rapport avec la vie locale, sont l'article 16 de Sarrazac qui réclame la suppression du droit de chasse « comme onéreux aux possesseurs de fonds » et l'article 17 sur la suppression de la milice et du tirage au sort.

Nous reviendrons sur l'article 14 de Sarrazac et 7 de Valeyrac qui décrivent l'état économique des paroisses et les articles 18 et 19 rédigés certainement à la demande des habitants de l'Hôpital sur les foires, les routes et l'église Saint Roch.

18 habitants signent le cahier de Sarrazac et 6 celui de Valeyrac. Ce sont ces notables qui vont prendre en main sous la Révolution le sort de leurs concitoyens, mais le changement n'est pas très significatif. L'Église, première victime des événements ne possède presque rien dans ces deux paroisses. La noblesse, fortement inquiétée finira par retrouver sinon ses rentes, du moins une partie de ses biens.

La vie quotidienne

Que savons-nous de la vie quotidienne des quelques 1100 habitants de Sarrazac qui prétendaient être plus nombreux et des 206 habitants de Valeyrac ?

Ces deux paroisses réunies en une seule commune n'ont pas conservé les registres de délibération municipale jusqu'au Second Empire. Sarrazac, devenu chef de canton en 1790 n'a pas non plus conservé les registres de l'assemblée cantonale. Il faut donc compter sur d'autres sources, malheureusement moins précises, comme le journal de Pierre Maigne, « seigneur » de Sarrazac, habitant Corlat ou les registres de Martel.

Dés 1787, nous imaginons la fermentation des esprits dans le cercle des notables: le curé Beille, le notaire Jean Dellac de Cartassac et Pierre Maigne s'abonnent en commun à un journal qu'il faut faire chercher à Cressensac. Chacun paie 9 livres.

Sarrazac connaît, comme toutes les paroisses voisines, la grande peur d'août 1789, sur la nouvelle que Brive est attaquée par 1600 ou même 3000 « brigands ». Elle envoie aussitôt un contingent de volontaires dirigés par le fils de M. de Marqueyssac, seigneur de Croze, sous-lieutenant au régiment de Neustrie, secondé par Jean Baptiste Maigne, frère du seigneur de Sarrazac, lieutenant d'invalides. Il est intéressant de constater que l'on vole au secours de Brive et non vers Martel ou Souillac, qui pourraient également avoir été menacés.

Le 21 octobre 1790, a lieu la réunion de l'Assemblée Cantonale de Sarrazac, siégeant dans l'église paroissiale. On y trouve les représentants des neuf paroisses du canton (Cressensac, Gignac et Saint-Bonnet, Cazillac et Lasvaux, Cavagnac et Saint-Palavy, Sarrazac et Valeyrac).

Présidée par le doyen d'âge, Jean Dellac, notaire, dont le secrétaire et Delpuch de la Chassigne, l'assemblée élit un bureau et met à sa tête le Sieur Goudal de Briat. Delcros, notaire à l'Hôpital St Jean, candidat à l'office de juge cantonal, est battu par le sieur Laval de Gignac.

À Sarrazac, s'est constituée une société des amis de la constitution, autrement dit des modérés, animée par Pierre Maigne.

La garde nationale est dirigée par Marqueyssac le fils et le maire de la commune est Marqueyssac le père.

Mais dès la fuite du Roi en 1791, ces notables modérés et royalistes cèdent la place à des éléments plus révolutionnaires dont les sieurs Delpuch et Crozat, tous deux de La Chassigne. Ils font la « tournée des châteaux » pour confisquer les armes. Désormais, il y a des « suspects » dans la population, soit parce qu'ils sont parents de prêtres qui n'ont pas accepté la Constitution Civile du Clergé, soit parce qu'ils sont parents d'émigrés, nobles ou non. C'est une affaire entre les notables, qui ne concerne pas encore le gros des artisans et des paysans. Le nouveau maire, le Sieur Crozat de la Chassigne en veut surtout à ses voisins les Marqueyssac de Croze, et les Marchand du Mas le Rivière dont les enfants ont émigré.

À Valeyrac, c'est la famille Tournier qui suscite les soupçons, à l'Hôpital-Saint-Jean, les Valen.

Malgré lui, Pierre Maigne fait partie de l'expédition qui va de maison en maison, saisir et mettre sous scellés les biens meubles et immeubles.

En mai 1792, il est encore chargé d'acheter à Brive, pour le compte de la municipalité, « un bonnet rouge en fer blanc pour mettre sur le MAI » à l'occasion de la fête, au prix de sept livres. Les piques qu'il doit y joindre pour la somme de 70 livres sont plus symboliques qu'utiles, en cette année où commence une guerre européenne, qui ne s'éteindra qu'en 1815. A la même époque, les relations se tendent entre modérés et jacobins au sein de la municipalité, au sujet des « billets de confiance ».

Le Directoire de district siégeant à Martel, avait eu l'autorisation d'émettre des billets de 5 sous à 25 sous pour rendre la monnaie sur des assignats de cinq livres. La portion attribuée à Sarrazac se montait à 1200 livres. En septembre 1792, Dellac et Maigne élus trésoriers s'étaient mis en devoir de les compter, en avaient trouvé pour 2000 livres. Crozat, le maire, prétendait en avoir commandé à l'imprimerie pour 3000 livres et ajoutait que des « mal intentionnés » avaient dû en soustraire pour 1000 livres. Reconstitués quelques jours après, les billets se montaient à 2050 livres ! On conçoit que le sieur Maigne, méfiant ait refusé de participer à la signature et à l'émission de ces papiers par trop volatiles ! Les 1200 livres autorisés par le district ayant été mis en circulation, on n'entendit plus parler des 850 ou 1700 livres restantes !

Cette controverse avec le Maire, durant laquelle Pierre Maigne ne cache pas ses soupçons, est sans doute la raison de son arrestation et de sa réclusion à Saint-Céré en mai 1793. Il sera rejoint en prison par son frère Jean Baptiste, Mme de Marqueyssac et sa fille et Goudaux de l'Hôpital. Le notaire Dellac s'est réfugié à Martel, chez son gendre Lagarrigue. Crozat, maire de Sarrazac, le dénonce au Comité de Surveillance de Martel le 24 avril 1793. Dellac se défend en déclarant qu'il a été assiégé chez lui par un attroupement considérable. Ces excès et actes de violence n'ont été ni prévenus, ni réprimés. Jean Baptiste Crozat-Lafon, cousin des Montmaur émigrés, est également emprisonné comme donnant « des signes d'un patriotisme très équivoque » mais il sera remis en liberté en mai 1793. M. de Marqueyssac, infirme, est reclus à Croze.

En cette année 1793, la grande préoccupation est la guerre. Pierre Maigne, qui a l'infortune d'avoir quatre garçons et d'être mal vu par la municipalité, les voit partir les uns après les autres. Avec la Terreur, le nombre des suspects augmente. Louis Rivassou, cadet, ci-devant garde aux douanes de Bordeaux est président du Comité de Surveillance de l'Hôpital. Maigne qui avait été placé en réclusion chez lui, Antoine Valen premier du nom, Charles Becque de Vés de l'Hôpital, Gagnebé fils aîné, sont envoyés à Martel où ils restent incarcérés de mai à novembre 1794.

C'est l'époque des réquisitions : chevaux et avoine réclamés par l'armée et la poste de Cressensac, blé ou seigle réquisitionnés par Martel qui applique vertueusement la loi du Maximum vidant ainsi ses marchés. Les paysans préfèrent aller vendre sur les marchés de Brive où les prix sont restés libres.

La mort de Robespierre vide un peu les prisons mais les problèmes économiques et sociaux demeurent. Les plus aigus sont la crise des subsistances, les levées de soldats, la persécution contre le clergé réfractaire.

Sarrazac dépend d'un district particulièrement patriotique et révolutionnaire: Martel ne cesse de pondre des arrêtés et des décrets pour réglementer l'existence des citoyens. Interdiction de faire du pain blanc, exécution sommaire des chiens « *de luxe* », contingentement du sel, du tabac, du savon, réquisition du cuir qui doit être envoyé à la tannerie de Bessières à Gramat, visites domiciliaires pour recenser le vin, les grains, les toiles.

On examine à Martel le cas de Jeanne Brunarie veuve Valen arrêtée par le comité de surveillance de Sarrazac « parce qu'on supposait son fils émigré et parce qu'elle a tenu des propos inciviques ».

Or, elle n'a aucune relation écrite avec des émigrés, parce qu'elle est illettrée et n'a jamais assisté à des assemblées où se soient tenus des propos liberticides. Son fils n'a pas émigré, il a été reconnu comme servant dans les armées de la République. Il est décédé le 3 prairial an 2, comme sergent major au 10^e bataillon des fédérés. Son autre fils est en activité dans le même bataillon. Nous ne connaissons pas la teneur des « propos inciviques ingénument énoncés » par cette veuve, mère de soldats, mais on les imagine assez bien ! Elle est libérée, mais reste assignée à résidence.

Désormais, la commune de Sarrazac à laquelle est annexé Valeyrac fournit de 10 à 15 soldats par an et ceci jusqu'en 1815. Le mode de désignation de ces conscrits est très fantaisiste jusqu'à l'Empire : il est au bon vouloir du conseil municipal, qui désigne, tantôt des domestiques et des valets de ferme, tantôt des fils de familles suspectes. Les enfants des laboureurs aisés et des notables semblent curieusement frappés de maladies diverses. L'Empire mettra ordre à tout cela, en instituant un service quasi général, mais la région devient alors un nid de conscrits insoumis et de déserteurs. Les prêtres non jureurs se cachent aussi dans des familles amies. À l'Hôpital, c'est le cas de la famille Dorval.

La vente des biens des émigrés a également creusé un fossé entre la plupart des paysans, qui n'a pu se porter acquéreur et les quelques gros acheteurs. Les domaines confisqués en l'an 2 étaient ceux de Marc Queyssac, d'Aubéry reclus, de Jeanne Brunarie veuve Valen, de Pierre Maigne de Corlat, de Marie de la Fortie veuve Marchand et de Guillaume Tournier de Valeyrac. Il y a aussi la part des biens des enfants Marqueyssac émigrés. Tous ces biens confisqués sont alors affermés à des bourgeois de S^t Céré ou de Martel. Il semble qu'il y ait eu peu de ventes proprement dites.

Sous le Directoire et le Consulat, les choses s'arrangent peu à peu. En 1799, le sieur Quercy la Grèze de Marzelles, les Malés des Joannés, les Maigne et Dubreuil de l'Hôpital, qui font partie du conseil municipal se livrent bien encore à quelques visites domiciliaires pour rechercher prêtres et conscrits, mais le cœur n'y est plus et le maire Crozat « toujours exalté en cette sorte d'opérations » s'irrite des lenteurs et se dispute avec le commissaire du district, Tournier.

PREMIERE PARTIE

Le cadre politique et administratif entre 1800 et 1900

Le cadre administratif et politique est fixé le 17 février 1800. Sarrazac perd son statut de chef-lieu de canton et les huit communes dont elle avait la charge pendant la Révolution. Martel se trouve à la tête d'un nouveau canton qui s'étire de la frontière de la Corrèze au Nord, à la vallée de la Dordogne au Sud. Il est bordé à l'est par le canton de Vayrac et à l'ouest par celui de Souillac. Martel qui avait été privé de son district en 1795, au bénéfice de Saint- Céré, espère en vain devenir le cinquième chef-lieu du nouveau découpage par arrondissement, afin de conserver un tribunal. Elle n'aura d'une simple justice de Paix, occasion il est vrai très fréquente pour les habitants du canton de faire un tour à leur chef-lieu. C'est Gourdon qui devient le chef-lieu d'arrondissement et le séjour du sous-préfet, véritable tyranneau de 1800 à 1870, soumis aux ordres du préfet, mais toujours prêt à bombarder les maires d'un flot de paperasses, d'injonctions impératives et de circulaires à remplir. La centralisation est en marche et ne s'arrêtera plus.

Le conseil municipal

Les maires, nommés par les préfets et choisis parmi les notables riches et posés, exercent cette charge en rechignant, alternant les protestations de dévouement avec les menaces de démission ! Ils n'ont aucun pouvoir réel. Tel est le cas de M. Goudal Fonvive, maire sous l'Empire.

La commune de Sarrazac à laquelle on a rattaché Valeyrac, compte un peu plus de 1200 habitants. Elle a donc droit à un conseil municipal de 12 membres. En 1800, il y a 5 conseillers pour l'Hôpital, 5 pour Sarrazac et pour Valeyrac. Dans la rivalité séculaire qui oppose les deux bourgs, frères et néanmoins ennemis, Valeyrac fait désormais figure d'arbitre.

Mais au plan économique, Valeyrac, qui se trouve en bordure du Causse et dans la vallée de la Tourmente, a les mêmes intérêts que Sarrazac et devient souvent son allié fidèle. En 1846, la balance se déséquilibre encore en faveur de Sarrazac. En effet, une ordonnance royale rattache cinq villages du Causse (La Garnaudie, le Chaffol, Bos Grand, le Montaunet et Sieussac) peuplés de 200 habitants à la commune de Cressensac. En 1852, Sarrazac conserve ses cinq conseillers mais l'Hôpital n'en compte plus que quatre (étant passé théoriquement de 700 à 500 habitants) et Valeyrac seulement trois. La grogne des habitants de l'Hôpital est telle qu'une pétition réclame en 1860 le détachement du bourg de la commune de Sarrazac et sa transformation en commune distincte ! Il semble qu'on soit revenu plus tard à l'ancienne répartition.

Le droit de vote

Jusqu'en 1848, le suffrage national est censitaire : il faut payer 350 francs d'impôt direct et avoir plus de trente ans pour être électeur. Sarrazac n'en compte que cinq ou six jusqu'en 1830 et neuf entre 1830 et 1848.

Les dix plus imposés de la commune sont convoqués aux séances du conseil municipal pour les dépenses extraordinaires et peuvent s'opposer à ce budget. Ces notables sont pour la plupart de gros propriétaires terriens et les préfets s'en méfient beaucoup : « on ne saurait croire, déclare le préfet du Lot en 1832, combien les influences de famille sont funestes à la marche régulière de l'administration ». Quant aux députés, ils pratiquent sans difficulté le clientélisme. Il est facile au député de Gourdon qui n'a que 160 à 200 électeurs de se concilier les bonnes grâces de la plupart d'entre eux.

Les notables de Sarrazac au XIX^e siècle sont les gros propriétaires comme partout dans le Lot, mais il n'est pas sûr qu'ils aient un ascendant proportionné à leur fortune sur les habitants de la commune.

D'autres personnes moins aisées, le notaire ou le curé, au début du siècle, le marchand et l'instituteur à la fin du siècle, peuvent également avoir une influence notable.

Un des plus souvent cité est Louis Dussol du Granger, maire sous la Restauration, député d'arrondissement en 1821, député à la Chambre en 1824, membre de la Société agricole du Lot. Grâce à lui, on peut considérer que la commune de Sarrazac est l'une des plus favorisées de l'arrondissement de 1815 à 1830.

En revanche, sous Louis Philippe, le docteur Touron, maire de Cazillac élu député en 1833, puis Deltheil, maître des forges à Souillac, élu en 1837 contre François de Verninac de Croze, ne procurent aucun avantage à cette commune pourtant voisine des leurs.

Instauration du suffrage universel

À partir de 1848 et du suffrage universel, on peut observer certains changements. Il y a désormais plus de 350 électeurs sur 1200 à 1000 habitants. François Castanet de Valeyrac, maire de 1848 à 1853, cède la place à Jean Dellac de Cartassac puis à Pierre Quercy de Marzelles. Ces maires du Second Empire sont très rigoureusement encadrés. Les débuts de la Troisième République verront la longue magistrature de Louis Guillaume Dupuy de l'Hôpital.

Durant toute cette période, Sarrazac ne se distingue pas, par son vote, des communes rurales qui l'entourent. La famille de Verninac Saint Maur, alliée des Verninac de Croze, joue un rôle essentiel. François de Verninac est élu en Corrèze.

Les républicains de Martel n'ont pas grand succès. Au plébiscite de 1870, Napoléon III, à la veille de sa chute, provoquée par la défaite de Sedan, recueille à Sarrazac 320 oui, 11 non, 44 abstentions et trois bulletins nuls. C'est à rapprocher des trois non de Cressensac, des deux non de Montvalent et du seul non de Cuzance !

Le budget municipal

En 1835, les recettes sont de 260 francs, les dépenses de même. Le budget extraordinaire se compose de journées de travail sur les routes, d'appels à la bonne volonté des plus riches, de legs rarissimes et de vente de biens communaux.

Le tout était destiné à acheter un drapeau, (on en changeait beaucoup au XIX^e siècle), à réparer le mur du cimetière ou à fêter l'anniversaire du Roi, de l'Empereur ou de la République. Sous le Second Empire, les budgets s'enflent. Les préfets poussent à la dépense, dans une surenchère de travaux coûteux et finalement peu rentables. La Troisième République continue sur sa lancée.

On construit des chemins vicinaux, des écoles, des mairies, des églises, des presbytères et des cimetières pour une population décroissante et vieillissante.

Vers 1860, le budget de Sarrazac s'élève à 4 600 francs pour les recettes, et 3700 francs pour les dépenses.

Quant aux impôts directs, ils sont peu élevés. Les fameuses quatre contributions s'élèvent à 7 000 ou 8 000 francs. C'est pourquoi la moindre dépense entraîne tout un système compliqué d'emprunts qui finiront par endetter fortement les communes .

La vie politique

Sous la Troisième République, Sarrazac avec tout le Nord du Lot, vote bonapartiste jusqu'en 1889 et bascule alors pour longtemps dans le radicalisme. Charles de Verninac de Croze est élu sénateur en 1883 et 1889. Il siège à gauche, représente donc les radicaux et sera vice-président du Sénat peu avant sa mort. C'est une puissante protection pour la commune.

Cette conversion tardive au radicalisme a été attribuée à diverses causes parmi lesquelles la crise agricole des années 1880, l'attaque des vignes par le phylloxéra qui ont accéléré l'exode rural et la recherche des métiers d'employés et de fonctionnaires pour lesquels il fallait parfois des appuis politiques. Être employé du Paris-Orléans, des Postes, de l'Enseignement,

devient alors le destin de beaucoup d'enfants de paysans. Certains, grâce aux bourses du gouvernement et aux instituteurs qui ont su détecter leurs capacités, s'élèvent plus haut.

Le radicalisme des lotois est original : on vote à gauche pour des députés anticléricaux qui mangent du curé à tous les banquets, mais on reste attaché à la religion, à ses rites et à ses écoles. C'est l'époque où le pèlerinage de Rocamadour ne désemplit pas et où s'élèvent encore nombre d'églises rurales et urbaines. Cette attitude tranche avec celle des limousins qui commencent à se déchristianiser en même temps qu'ils votent à gauche et des rouerguats restés pieux et de vote conservateur.

Une société figée

Les causes en sont assez simples. La natalité qui était de 26‰ jusqu'en 1850, descend à 23‰ sous le Second Empire.

La population de Sarrazac, comme l'ensemble du Lot, au XIX^e siècle, connaît une stagnation, puis un lent déclin. La natalité, de 22‰ de 1870 à 1918, s'effondre à 14‰ à la veille de la Guerre. Cela veut dire qu'au lieu d'une quarantaine de naissances par an au début du siècle, on n'en compte plus qu'une quinzaine vers 1920. Parmi les nouveau-nés de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, la mortalité est très forte. 18% d'entre eux n'atteignent pas l'âge adulte. Chez les garçons, la conscription de l'Empire touchait de 12 à 15 garçons par an, sur une classe d'âge d'une vingtaine. Combien d'entre eux ne sont pas revenus ? Beaucoup de filles de leur génération sont donc demeurées célibataires. On évalue leur pourcentage à 18%. Ce qui veut dire qu'en définitive, 54% seulement des enfants nés au début du siècle ont formé des ménages.

On a accusé le régime successoral établi par la Révolution d'avoir bouleversé la politique familiale traditionnelle, en obligeant les héritiers à se partager les biens, au lieu de les donner à l'aîné et de prévoir une simple « légitime » pour les cadets. Effectivement, 60% des couples ont deux enfants ou moins, 6% seulement ont sept enfants ou plus. Dans ces familles nombreuses, l'exode rural est fort. On part se placer comme domestique, ouvrier, et plus tard, employé, soit à Brive, soit beaucoup plus loin. Il faut savoir que seulement 10% des gens qui ont vécu en 1789 ont eu des descendants vivants en 1880. Il n'est donc pas étonnant qu'actuellement, nous nous retrouvions tous cousins et descendants des mêmes ancêtres.

La famille

Les familles ne présentent pas l'aspect homogène et stable qu'on se plaît à imaginer actuellement : la mortalité est forte au XIX^e siècle. Elle touche toutes les classes d'âge, et si une grande épidémie et les disettes ont disparu, le manque d'hygiène, l'insalubrité et les carences de la médecine rendent le vie précaire.

En 1851, il n'y a à Sarrazac que 7% de gens de plus de 65 ans et surtout il y a beaucoup d'orphelins, de veuves remariées, de grands-parents chargés de tutelle.

Ce que l'on appelle maintenant des familles « recomposées », avec des enfants de divers lits, n'est alors pas rare du tout.

Riches et pauvres

La diversité du XVII^e et du XVIII^e siècle s'est beaucoup atténuée. Le temps est loin où l'Hôpital-Saint-Jean et les villages alentour logeaient une infinité d'artisans. Certes, il demeure des aubergistes, des maréchaux ferrants, des sabotiers ou des couturières mais les tisserands et les

fileuses disparaissent petit à petit. La commune a tendance à devenir purement agricole, avec une majorité de petits propriétaires ou de métayers.

Il y a en effet, selon l'enquête agricole de 1882, 250 exploitations pour 1146 habitants. Chacune n'a en moyenne que 8 hectares et 219 d'entre elles sont en faire-valoir direct, c'est-à-dire exploitées par leur propriétaire. Trente d'entre elles et non les plus petites sont en métayage et quatorze seulement sont confiées à des fermiers.

À part les familles de notables dont nous avons parlé, il y a donc une répartition des revenus qui va du modeste au malaisé et que confirme d'autres chiffres. Vers 1870, il n'y a que 13 voitures à cheval dans la commune. Naturellement, on ne compte pas les charrettes à âne, mais, comme dix ans plus tard en 1882, on ne compte que trente juments, quatre chevaux, un seul mulet et 26 ânes, tout concorde pour faire admettre que dans la plupart des fermes, on marchait à pied pour aller à la foire ou chez le juge de paix. Seuls, le médecin, le notaire et les autres notables vont à cheval ou en voitures. Quatre de ces voitures sont chez le sénateur à Croze.

Un état des maisons, relevé en 1833 confirme cette première impression. On recense les portes et fenêtres en vue d'un impôt demeuré célèbre, ce qui aboutit à découvrir 23 maisons de maître, 155 maisons de taille moyenne et 127 chaumières ou petites maisons. Aucune n'est classée misérable, alors qu'à Cuzance, le maire chargé du recensement considère que 30% des maisons doivent être classées dans cette catégorie. De toutes les communes du canton, c'est Sarrazac qui se considère comme la commune la plus aisée, avec la moitié des maisons classée dans la catégorie « moyenne » contre seulement un tiers à Cressensac.

Le mode de vie, les outils, la nourriture ou l'habillement sont certainement beaucoup plus uniformes et simples que de nos jours. Les riches ont plus d'économies dans leur bas de laine et plus de plis de drap dans l'armoire, ils mangent un peu plus de viande, mais ils sont aussi malades, ont aussi froid l'hiver, et besognent aussi dur que les pauvres.

Les pauvres sont un peu les oubliés des statistiques. On sait qu'au début du siècle, le médecin Gagnebé de l'Hôpital, comme le docteur Touron de Cazillac s'engageaient à pratiquer la médecine gratuite, mais en 1837, Sarrazac ne répond pas au questionnaire du préfet sur « le recensement général des indigents invalides, pour faire cesser le fléau de la mendicité ».

En 1863, le conseil municipal refuse d'établir une société de secours mutuel sous le prétexte que « les cultivateurs se décidaient jamais à payer une cotisation, dans presque tous les cas au dessus de leurs forces, que d'ailleurs, les avantages pour la classe pauvre peuvent être con-testés, attendu qu'elle jouit de la médecine et de la pharmacie gratuites et qu'un bureau de bien-faisance vient en aide aux malades indigents ». À la même époque on évalue à 20 ou 25 le nombre de filles indigentes qui ne fréquentent pas l'école et le nombre de garçons à 18. A cette date, Martel prétend n'en avoir que 12, Cuzance 6 et Cressensac 14.

Si l'on s'en remet à Dieu et accessoirement au médecin, pour sa santé, en revanche, on ne confie pas facilement à d'autres le problème lancinant de l'argent. Le crédit est cher et jusqu'au milieu du siècle, il confine à l'usure. Les banques n'existant pas, il faut compter sur un notaire, sur un voisin plus riche, mais pas forcément compatissant, ou sur les parents.

L'argent

Les difficultés d'argent engendrent d'innombrables procès, ralentissent les progrès agricoles, retardent l'accès au bien-être. Les contrats devant notaires, les correspondances privées et les journaux en sont pleins. Dans cette atmosphère à la Balzac plus qu'à Zola, beaucoup reste dissimulé. On ne parle que d'argent, on ne pense qu'à cela, mais rien n'est très clair. Une bonne partie des transactions demeure cachée. Les ventes des terres ou des maisons sont assorties de clauses qui en modifient considérablement le prix. Ajouté à cela, les dessous de table, les pots de vin, les marchandages, les taux usuraires, et l'on comprend aisément la difficulté de toute étude sérieuse des prix, des salaires et des niveaux de vie.

Au début du siècle les prêts d'argent oscillent entre 100 et 400 francs. Les intérêts à cette époque de stabilité du Franc peuvent varier de 15 à 10%. Sous le Second Empire, ils sont censée baisser jusqu'à 5% et certains se plaignent d'être encore obligés de donner 8%.

Les riches prêteurs sont traités d'usuriers et de « patouilleurs », mais on est bien obligé de s'adresser à eux. On place des objets en gage chez eux, comme un lit garni 60 francs, six assiettes d'étain ou quatre chaises. On les rembourse en journées de travail ou en lopins de terre .

Sarrazac ayant refusé d'organiser un système de secours mutuel sous le Second Empire devra attendre 1884 et les caisses de crédit agricole pour se procurer de l'argent frais.

Les terres ont gardé une valeur à peu près constante. Un hectare de pré peut monter jusqu'à 3 000 francs, alors qu'un hectare de garenne ne vaut que 300 francs avant la truffe. Les terres labourables varient considérablement en fonction de leur qualité et peuvent aller de 400 à 1 000 francs l'hectare. Les vignes, elles aussi, vont de 1000 à 2000 francs l'hectare. Les maisons en mauvais état se négocient 300 à 400 francs, les plus solides à 1000 francs, mais une maison bourgeoise peut valoir 5 000 francs.

Même chose pour les dots, dont les plus modestes tournent autour de 150 francs et les plus courantes de 1 000 à 2 000 francs, non compris le trousseau.

Les familles bourgeoises qui ne veulent pas voir partir au service leurs héritiers donnent en 1813 (année mauvaise) 5 000 francs pour leur remplacement et en 1870 (mauvaise année égale-ment) 8 000 francs.

Le reste du XIX^e siècle est plus calme et les remplacements se négocient à 3000 francs par an, ce qui permet au remplaçant sobre et prudent d'amasser en trois ou cinq ans de régiment un petit pécule appréciable.

Les salaires des laboureurs ou des valets sont relativement élevés, mais les domestiques loués à l'année, le 24 juin, ne touchent que 150 à 250 francs, les servantes 90 à 100 francs et les bergers logés et nourris touchent parfois 50 à 100 francs.

Quelques querelles

Belle mère et gendre

1827- Marie Jarrige veuve de Jean Fournet se plaint de sa fille Marie Fournet et de son gendre Etienne Louradour de Valeyrac. Elle dit qu'ayant travaillé pour sa fille et son gendre, elle est sur ses vieux jours traitée comme une étrangère et forcée de quitter sa maison en n'emportant que ce qu'elle a sur le corps. On lui doit 850 francs, y compris les 300 francs de constitution de dot d'une de ses filles. Elle veut le quart des biens de son mari, ses hardes, son linge et 100 francs qui se trouvaient dans la paillasse de son lit.

Tutelle d'orphelins

1827. Jean Dautrement, cultivateur à Sarrazac, âgé de 64 ans, se plaint que sa fille Marguerite, ayant épousé Barthélémy Lassi, espagnol d'origine, habitant le Peyrat, dont elle a eu 3 enfants : Antoine, 8 ans, Jeanne, 5 ans et Jean, trois ans, est décédé en juin 1825, laissant ses enfants dans la plus grande misère. Il a gardé les deux plus jeunes enfants et les nourrit depuis 3 ans.

L'aîné, Antoine, est resté avec son père, dans une cabane au milieu d'une vigne. Barthélémy Lassi, son gendre, bien que fort vigoureux, dans la force de l'âge, meurt de faim les 3/4 du temps avec son fils, ne connaissant pas les usages de la culture du pays, étant rempli de fainéantise et dénué totalement d'industrie.

Il laisse son enfant dans la misère et vend tous les petits meubles pour acheter du pain.

Lassi répond qu'il ne trouve pas de travail et qu'il verrait avec plaisir qu'on le décharge de son fils. François Muzac de la Feuillade (Collonges), parent maternel, s'en charge.

1827. Marie Lissac, veuve la Brunarie est d'un âge avancé et dans un état de détresse. Elle demande une pension alimentaire. La seule qui puisse l'aider est sa bru Marie Clochet, veuve la Brunarie, habitant Bordeaux. Elle a 78 ans et ses trois autres filles sont dans la misère.

1840. Marie Fournet 2^{ème} du nom, épouse de Pierre Vialard, maçon d'Orliac, déclare que, depuis 20 ans qu'ils sont mariés, ils n'ont vécu que six ans ensemble. Lors de sa grossesse, son mari la battit rudement, lui serra le col et la laissa sans connaissance pendant une heure.

Un an après, dans la côte de Briat, au dessus de la maison de Mr Goudal Fonvive, son mari s'est jeté sur elle et lui a déchiré son mouchoir de col, avant l'arrivée de Mr Goudal Fonvive et son fils. Peu après, s'approchant du lit où elle reposait, il l'a pris aux chevilles, et l'a entraînée dehors.

Il n'a pour elle que mauvais égards, paroles grossières et injures humiliantes. Il déclare qu'il veut la tuer. Il la laisse dans la plus affreuse misère et se livre au vagabondage.

Elle demande une séparation de biens.

Suite de l'histoire

1843. Marie Fournet, femme séparée de biens de Pierre Vialard est restée fille de service 2 ans 10 mois chez Mr Lasserre curé de Valeyrac. Elle réclame 5 francs par mois. Sur 170 francs, elle n'a reçu que 120 francs. Elle a prêté 100 francs à la mère du curé.

Le curé dit qu'il est faux qu'il lui ait promis 5 francs. Elle est venue lui offrir ses services qu'il refusa. Sur son insistance, il l'a gardé un an, en lui promettant 60 francs. Elle a été malade la moitié de l'année et d'autres personnes ont filé et lavé pour lui. Elle a souvent gardé la lampe allumée toute la nuit, quand elle était malade, consommant 8,40 francs d'huile.

Étienne Louradour, beau-frère de Marie Fournet, prétend avoir souvent prêté son cheval au curé et mis son garçon de 12 ans à son service.

Le curé répond qu'il a appris à lire à l'enfant de Louradour (ou essayé) « le terrain étant tellement stérile ! » et lui a acheté des souliers, une casquette et un gilet en échange de son service de messe.

Oncle et nièce

1830. Marie Labro, fille célibataire, Sarrazac, se plaint que son oncle Léger Jarrige, propriétaire au Chaffol Bas, lui doit 200 francs, salaire des 21 mois passés chez lui.

Jarrige dit qu'elle est venue en tant que nièce et non en domestique.

Jean Jarrige, tisserand, témoigne pour son frère. Il dit que leur nièce, Marie, travaillait pour son compte: elle est allée moissonner à Brive ou chez le métayer de Jarrige, elle a acheté un cochon, travaillé 20 aunes de toile chez sa marraine de Baudran ou chez son frère, filé pour son propre compte. Elle achetait du blé pour revendre à Brive, empruntait des bourriques pour y aller, filait la laine chez sa mère, fabriquait des bas pour elle et d'autres personnes.

Quand elle était chez son oncle, elle y attirait des jeunes gens pour se marier et l'oncle était soigné par sa femme.

Les cultivateurs du Chaffol Bas témoignent en faveur de Marie. Elle a servi 20 mois, en faisant tous les travaux. M. de Castres de Cressensac atteste lui avoir payé 100 francs de salaire l'année précédente et Jarrige, officier de santé à Cressensac, certifie qu'elle a soigné l'oncle. M. Franciel, curé de Cressensac, aussi.

Elle obtient finalement 140 francs.

Une longue histoire de lac et de chemin.

26 floréal An 2. Brouillac.

Pierre Maigne père se plaint que les Breuil de La Sillimo (Les Suniomo) conduisent leur bétail au lac du puits de la Fon sur ses terres en suivant un petit sentier.

Ils renoncent à leur droit de passage en se réservant la faculté de prendre de l'eau pour la maison et les bestiaux hors de la propriété. Pierre Maigne s'engage à nettoyer et débâter les murailles du Lac appelé La Bazaigne et laisser les eaux s'y écoulent.

1827. Elie Breuil pour Jean son frère, Martin Crémoux, Jeau Delpy et Pierre Gauthier de Les Suniomo contre Pierre Maigne, fils de Brouillac.

Ils se plaignent que Maigne s'est emparé du lac et y a semé du froment. Maigne répond que le lac est tel qu'en l'an 6. En revanche, il a commencé à défricher l'ancien chemin et y a semé du froment. Il est en train d'en tracer un nouveau.

Les Breuil répondent que cela va faire un détour considérable et qu'il est de notoriété publique qu'il a comblé le lac.

Maigne se plaint alors que les Breuil passent et repassent avec bœufs et charrettes et avec leur troupeau de brebis. Ils auraient pratiqué deux chemins. Avant, ils n'avaient pas de brebis et maintenant, chacun d'eux a un troupeau considérable.

Une sombre histoire de moutons et de faux témoins

1829. 1^{er} acte.

Gérald Rodés, cultivateur, le Causse contre François Cérou, cultivateur, la Garnaudie.

La semaine dernière, Gérald Rodés a surpris les sept brebis de Cérou dans son froment. Cérou répond qu'elles étaient gardées par Marie Lestrade et qu'elles n'ont pas fait de dégâts.

Il dit que Rodés lui en veut depuis longtemps. Il a donné cinq francs à trois jeunes gens de moins de 16 ans, pour qu'ils portassent une peau de lièvre dans le fonds de Rodés et allassent prévenir Cérou de tirer le lièvre afin de permettre à Rodés de le traduire en justice. En outre, Rodés aurait cavé les truffes chez Cérou.

Rodés répond que Cérou est un insigne menteur.

Le témoin Antoine Lestrade, 67 ans, La Garnaudie, a vu Rodés caver les truffes, plus de 20 fois chez Cérou. Pierre Delmond de la Fouillade, 15 ans, Jean Marcou de Sieusac, 15 ans, Baptiste Lafaurie de Sarrazac racontent l'histoire du lièvre.

2^{ème} acte.

Antoine Lestrade de la Garnaudie contre Gérald Rodés, métayer le Causse.

Marguerite dite Hiéronyme Lestrade, fille d'Antoine, se plaint d'avoir été battue par Gérald Rodés. Il lui a déchiré son mouchoir de col.

Témoignage de Pierre Labonne, cultivateur, le Causse : Dimanche à la nuit tombante, il a entendu une voix de femme qui disait « Pardon, Gérald ! » puis des coups et Hiéronyme qui criait : « Voleur, mon mouchoir ! »

Témoignage de Martin Crémoux, de Brouillac. A la nuit tombante, étant à 80 pas, a entendu Hiéronyme traiter Rodés de voleur.

Marguerite Juliot, née Labro, 70 ans, a entendu une femme qui criait « Au secours ! il me tue. Ah mon dieu ! mon mouchoir ! »

Jean Antignac, 33 ans, cultivateur de l'Hôpital St Jean a entendu : « Je vous demande pardon. Ne me battez pas : on m'a fait témoigner contre vous par force »

Une histoire de propriétaire avec son colon.

1830- Prataballin

Antoine Boussonie, propriétaire, La Chapoulie contre Emeric Vacher, son colon partiaire, pour une vigne et des terres à Prataballin.

Jean Malavergne, cultivateur, 20 ans, La Brunie. Il a vu Boussonie occupé à charger son cheval et Vacher près de lui. L'un d'eux dit : Voleur ! Vacher se courba pour ramasser quelque chose. Boussonie lui cria de laisser aller la pierre.

L'un posa sa veste, l'autre releva sa culotte et ils se prirent. Boussonie fut dessous et y resta un peu de temps. S'étant repris une seconde fois, Vacher fut dessous et sa femme paraissait faire son possible pour les séparer.

Antoinette Periquoi, 12 ans (accompagnée de son père, Jean de la Chapoulie) dit qu'ils se tenaient et qu'ils finirent par se renverser. Vacher

Jeanne Reyjal, 28 ans, de Collonges : Lors de la dispute, Vacher dit : « Si j'avais un fusil, je te tirerai ». Boussonie descendit de cheval pour tenir son adversaire et la pressait avec la main. Boussonie lui tenait le bras et lui disait de lâcher la pierre.

Marguerite Malavergne, 18 ans, Turenne : lorsque Boussonie vint vers elle, il crachait du sang et avait l'œil et les joues abimés.

Antoine Boussonie dit qu'Emeric Vacher ne travaille pas bien sa terre et ne supporte pas les critiques.

Emeric Vacher dit que Boussonie lui a refusé 100 francs de prêt.

Une drôle d'histoire.

1844. *Jean Rebière et Toinette Jarrige, mariés, La Chapelle (Cazillac) contre Marie Delpy, veuve Lavergne, et sa fille Marianne de Palmeysou contre Jean Siscard et Marie sa fille, de Chapelle..*

Les deux filles, le samedi 6 juillet, « mues par de perfides conseils » se sont permises vers 11 heures du soir de clouer et attacher à la porte extérieure du domicile Rebière, trois cornes en papier de gazette (papier journal), surmontées d'un raisin et de quelques graines de pois. Elles ont composé une sorte de chanson pleines d'expressions outrageantes pour les époux Rebière, mariés depuis six mois et se sont complues à l'entonner à diverses reprises, soit pendant la nuit, soit pendant le jour, dans le village, autour de la maison.

Un charivari.

1845. *Jeanne Garrigue, veuve de Jean Baptiste Crozat de la Garnaudie se plaint des fils de Gervais Crozat, Jean Jaubertou, couvreur, Etienne Crozat, Jean Gary et Etienne Cerou dit Pasquié. Ces neuf enfants, mineurs, tous de la Garnaudie se sont permis pendant plusieurs soirées de faire un charivari accompagné des cris les plus indécents. Ils se sont introduits dans sa cour le 15 décembre, ont jeté des pierres sur sa porte et ses fenêtres en criant : « Sors, bougresse, chienne, sors et nous t'arrange-rons ». Elle réclame 50 francs de dommages.*

UNE AGRICULTURE DOMINANTE

Paysage du Lot

Pour comprendre la vie paysanne de l'époque, il faut nous reporter tout d'abord à la description des paysages du Lot dressée par le préfet Lezay Marnésia en octobre 1815 : « Les bois ont été défrichés, pour laisser la place à la vigne, première source d'aisance dans le département, ou bien ils ont disparu par les orages, la grêle, l'érosion des terres. Les montagnes sont réduites à une repoussante nudité... C'est par suite de ce dépouillement général que les villages sont sans arbre, sans abris, sans parure et ressemblent plutôt à des lieux d'exil qu'à des habitations sociales. Les cultivateurs fatigués n'y trouvent pas un ombrage, pas un lieu de réunion pour les jours de fête et pour les jeux champêtres. »

Même si l'on fait la part du romantisme naissant, qui ne se plaisait que sous les ombrages, le tableau est exact et le restera jusqu'à la fin du siècle.

Les premières cartes postales témoignent d'un sol dénudé, d'arbres émondés jusqu'à ne dresser vers le ciel que d'infâmes moignons, de haies férocement taillées, remplacées le plus souvent par des murettes de pierres sèches et de landes tondues à ras par les moutons et les chèvres. Le préfet n'ajoute pas que les forêts nobles ou bourgeoises de l'Ancien Régime ont été envahies par les charbonniers, les fabricants de chaux, les carriers et les braconniers depuis 1789.

Pendant tout le XIX^e siècle, d'innombrables procès verbaux sont dressés au sujet du maraudage ou ramassage de bois plus ou moins sec par les femmes et les enfants pauvres en

quête de moyens de chauffage. Les hommes, plus hardis n'hésitent pas à abattre de jeunes arbres pour se procurer du bois d'œuvre.

Le gouvernement de la Restauration donne des conseils pour le reboisement. En 1817, le préfet, craignant que « la perspective éloignée de la jouissance ne dégoûte les propriétaires et ralentisse leur zèle », encourage les maires et les notables à donner le bon exemple. Il rappelle que les plantations et les semis doivent être soustraits au parcours des animaux, en plantant tout autour d'eux des « torches revêtues de paille ». Les infractions entraînent des amendes de un centime par mouton, deux par cochon, chèvre ou cheval, trois par bœuf ou vache. Les cotteaux, qui portaient des vignes dévastées par les orages, peuvent être avantageusement replantées en glands. Pour surveiller ces forêts, les gardes champêtres, dont la création est décrétée

le 11 juin 1806 doivent être « un instrument de force et de vigilance, placé dans la main du maire ». En fait, ce sont d'anciens soldats de la Révolution et de l'Empire, couverts de blessures et mal payés. Leurs tournées sont tellement rituelles que les maraudeurs les connaissent et savent les éviter. Les gros propriétaires ont la ressource de se payer des gardes particuliers, en se regroupant à plusieurs. Mais, qu'ils soient champêtres ou particuliers, tous ces gardes se plaignent de l'insolence des « quidams » qui leur adressent des injures, et parfois des coups, refusent de se nommer et continuent souvent à ravager les bois malgré leur présence.

Pour Armand Viré, qui écrit au début du XX^e siècle, la faute principale revient aux éleveurs de moutons pratiquant « une industrie de prodiges: là où passe le mouton, l'herbe ne repousse plus ». Il rappelle avoir entendu maintes et maintes fois les doléances des éleveurs se plaignant que dans le même domaine où leur grand-père nourrissait 100 ou 1500 moutons, ils ne pourraient plus en tenir que 200 ou 300, et encore péniblement. « Pour les consoler, je leur déclarai, ajoutait-il perfidement, que dix ans plus tard, ils ne pourraient plus en élever du tout ».

Après la guerre de 1914, il constate que « la rareté de la main d'œuvre et les salaires élevés ont fait disparaître presque entièrement la race de nos bergers et avec eux nos troupeaux de moutons ». Aussi, remarque-t-il, par contrecoup, voit-on peu à peu l'herbe naturelle envahir de nouveau nos rochers. « Le Causse reprend, même en été un aspect vert qui nous surprend, nous à qui reste dans l'œil, l'aspect grisâtre et pelé d'il y a trente ans ».

Grisâtre et pelé en 1900, verdoyant en 1930, le paysage du Causse a continué à se modifier. Les chemins bordés de murettes de pierres se sont refermés, les lacs qui garnissaient le fond des combes se sont comblés, les désherbants et les insecticides ont fortement appauvri la flore des prés et des sous-bois.

D'une manière générale, l'Agriculture est sous la Restauration l'objet de la préoccupation principale du préfet.

Alors que les administrateurs de l'Empire ne parlaient que de réquisitions et de fournitures pour l'armée et réclamaient des animaux de boucherie, du froment, du salpêtre ou du chan-vre, leurs successeurs semblent préoccupés du bien-être des populations, surtout dans les années 1820 qui connaissent de gros problèmes climatiques.

En 1818, on recommande la culture de la luzerne, du sainfoin et du trèfle, on cherche un moyen de conserver les pommes de terre ou d'en faire de la farine. En 1810, un concours est lancé pour trouver une méthode de dessécher la viande, de presser l'huile de noix à domicile. Au cours des années suivantes, on tente d'introduire le pin d'Écosse et le chêne-liège sur le Causse calcaire. En 1824, se crée la Société d'Agriculture du Lot dont M. Dussol, maire de Sarrazac est l'un des membres fondateurs. Le cadastre, commencé en 1807, achevé en 1848, permettra une meilleure combinaison des parcelles et des sols.

Cet élan agricole n'est pas interrompu en 1830, ni en 1848 par les révolutions politiques, mais le gouvernement de Louis Philippe, plus préoccupé de techniques et d'industrie, compte surtout sur les gros propriétaires pour améliorer la production. À leur intention on crée des pépinières qui fournissent des arbres rares, abricotiers à 50 francs, noyers à 70 francs, arbres plus communs à 25 francs, hors de portée du petit paysan. En 1834, on leur propose une encyclopédie agricole pratique en 20 volumes, et bientôt il va être question de comices agricoles. Mais le manque d'argent et parallèlement la soif de terres nuisent considérablement au progrès agricole.

Il faut attendre le Second Empire, auquel les paysans se sont ralliés massivement et resteront fidèles bien après la chute de Napoléon III, pour voir se répandre peu à peu une certaine aisance.

Napoléon III entendait combattre la misère en créant des bureaux d'assistance. L'usure, fort pratiquée dans les campagnes, devint un délit passible de fortes amendes, au grand étonnement des gros propriétaires, banquiers habituels de leurs voisins. C'est l'époque où la vigne, les truffes et pour certaines communes, le tabac, servent à améliorer l'ordinaire, à permettre l'achat de beaux meubles de noyer, la construction de vastes granges. Mais les préfets persistent à se plaindre de l'immobilisme rural, de « la résistance rebelle à toute amélioration ». Ils en rendent responsable le système d'exploitation et les baux à colonat ou à ferme d'une durée de deux à cinq ans, beaucoup trop courts à leurs yeux pour intéresser le paysan à la terre. « On se sert encore de la charrue gauloise, l'usage de la jachère est universel, les bois à châtaignes sont mal tenus ».

Cependant, lentement mais sûrement l'exode rural et la baisse de la natalité vont resserrer la pression qui régnait dans les campagnes, diminuer le nombre des mendiants et des miséreux à la charge des dames de charité et des bureaux d'assistance.

La Troisième République, à ses débuts, ne profite guère de cette situation démographique favorable. La crise économique des années 1875, la catastrophe du phylloxéra, dix ans plus tard, assombrissent un peu le tableau. La truffe est en revanche en pleine prospérité. Les améliorations routières et l'arrivée du chemin de fer lui donnent un débouché régulier vers Brive et vers Souillac. L'enquête agricole de 1882 peut servir de bilan à cette activité dominante et contrastée.

La commune de Sarrazac qui s'étend sur 2200 hectares possède alors 250 exploitations agricoles d'une moyenne de 8,7 hectares. Seulement 28 d'entre elles, ont plus de 20 hectares. Le reste se répartit presque également : 30% de 4 à 20 hectares, 30% de 1 à 4 hectares et enfin 30% de moins de 1 hectare. Cet émiettement est souligné par le nombre des parcelles qui sont 6500 pour une surface de 2200 hectares !

Il n'y a ni prairies irriguées, ni herbages pâturés, au dire du maire Dupuy, mais tout de même 190 hectares de prairies naturelles et 210 hectares de prés artificiels, qui fournissent du trèfle, du sainfoin et de la luzerne. La moitié des sols, soit 1080 hectares, est consacrée aux céréales dont la moitié pour le froment et le reste en avoine et maïs. Sarrazac n'a ni landes, ni terres marécageuses, ni cultures industrielles, mais 115 hectares de vigne (1/20^{ème}) et 850 hectares complantés en noyers à raison de dix noyers seulement à l'hectare. C'est dire qu'il s'agit de champs cultivés à plus faible rendement. La pomme de terre, les fèves, les haricots et les lentilles complètent l'ordinaire. Enfin, la commune a 450 hectares de bois ou de taillis soit 1/5^e de la superficie parmi lesquels se trouvent les fameux chênes truffiers. Les châtaigniers, qui furent abondants au XVIII^e siècle sont en voie de disparition. Enfin, les bêtes de somme ou de trait sont extrêmement peu nombreuses. Il n'y a que 10 juments poulinières, 27 chevaux et 3 poulains, 26 ânes et seulement 1 mulet.

L'élevage offre un tableau varié mais, somme toute, secondaire, moins important que les cultures. Les 300 bœufs de travail et les 200 bœufs à l'engrais donnent une moyenne de deux par exploitation. Les 14 vaches et leurs 30 veaux nous montrent que le lait, et par conséquent le beurre, n'existaient pratiquement pas. Un cheptel de 500 moutons, 600 brebis et 650 agneaux présidés par 4 béliers seulement nous étonnent par sa modestie. Cela ne fait que sept bêtes par exploitation. C'est un troupeau en très nette diminution par rapport au début du siècle. Il a petit à petit été chassé par les cultures, les chênes truffiers et les progrès des communications. (Un proverbe disait : « quand le chemin de fer avance, le mouton recule ».)

N'oublions pas aussi les 100 chèvres, providence des exploitations les plus pauvres, mais terreur des propriétaires ! Citons les porcs, objet de la consommation familiale dans 100 exploitations seulement. Ajoutons 50 nourains ou petits cochons destinés à la boucherie et 140 pour l'engraissement. Le maire a-t-il réellement compté les 2000 poules, les 300 canards, les 250 dindes et les 30 pintades ? ou s'est-t-il contenté de partir d'une moyenne ? Les lapins sont omniprésents. Il y en a en moyenne 20 par exploitation et les lavandières se plaignaient qu'à cette époque, on leur fit manger trop souvent du civet de lapin !

Qui sont les propriétaires de ces terres et de ce cheptel ?

Sarrazac se caractérise par une majorité de petits propriétaires exploitants : 219 sur 250. Les exploitations les plus étendues sont cultivées par 30 métayers, 14 fermiers. Une seule est dirigée par un régisseur. Les plus gros exploitants ont sous leurs ordres 4 maîtres valets, 100 laboureurs ou bouviers et 33 servantes. Ces domestiques agricoles sont souvent des jeunes gens ; ils gagnent de 400 à 280 francs. Ils épargnent pour monter leur ménage, avant de reprendre la ferme paternelle.

Le métayer, qui exploite souvent une assez grande exploitation et livre la moitié de sa récolte est paradoxalement mal loti. Il est à la merci du propriétaire, qui ne lui fournit que peu de matériel. L'un et l'autre s'accusent mutuellement de toute sorte de défauts. Qu'il soit expulsé ou qu'il déguerpisse de lui-même, sa mobilité est extrême. Un métayer qui reste longtemps dans le même domaine prouve à la fois ses qualités et celles de son propriétaire.

En 1882, les progrès agricoles n'ont pas encore touchés Sarrazac. Presque aucune machine n'est utilisée : il n'y a que 320 araires ou charrues simples, 3 semoirs mécaniques, une faucheuse et 2 faneuses. Comme engrais, on se sert de chaux et de plâtre sur les prairies, de cendres, de paille et de fumier dont il n'y a pas abondance, car le bétail fume les terres naturellement un an sur deux.

Tout ce bilan donne l'impression d'une agriculture qui vit en circuit fermé. De l'huile de noix à la farine de froment qui a remplacé le seigle, du vin au quartier de porc ou au morceau de lapin, tout est fourni sur place. C'est à peine si quelques volailles, œufs ou agneaux, peuvent faire l'objet d'un marché. Seules quelques exploitations sont assez vastes et assez bien situées pour pouvoir compter sur la vente des bœufs à l'engrais lorsqu'elles sont situées dans la plaine et des truffes sur la Causse.

L'enquête ne mentionne malheureusement pas les métiers annexes de l'agriculture, qui faisaient vivre au XVIII^e siècle une multitude de tisserands, de fileuses, de sabotiers et de lavandières. Sont-ils en voie de disparition, réduits à néant par la concurrence des marchands venus de Brive ou Souillac et porteurs de produits de l'industrie ?

L'artisanat rural a-t-il totalement disparu ? Subsistent encore toutefois les indispensables maréchaux ferrants ou forgerons, les charpentiers et les maçons, les aubergistes et les cafetiers. Ils se font cependant plus rares. Les bourgs sont plus silencieux et ce n'est pas le notaire et médecin qui vont se charger de les animer. Il faut attendre pour cela, les jours de marché, les fêtes votives ou les commémorations républicaines ou religieuses de la fin du siècle.

Le tabac

Jusqu'en 1819, Sarrazac n'est pas autorisée à faire du tabac comme au temps de la vicomté de Turenne. Puis, sans doute grâce à son maire, M. Dussol, elle reçoit la faculté d'en faire une certaine quantité.

Malgré le grêle de 1820, son tabac est de bonne qualité et vaut 104 francs le kilo en 1824, 98 franc en 1825. C'est un tabac de première classe. La qualité se maintient jusqu'en 1831 où elle descend en deuxième classe, puis en troisième classe dès 1832. Enfin, la culture du tabac est supprimée en 1833, cependant que Cazillac qui n'était qu'en deuxième ou troisième classe sous la Restauration, remonte à la première place en 1835.

Que s'est-il passé ? Les mauvaises langues diront que M. Dussol n'était plus député, remplacé par Touron de Cazillac. Nous ne savons pas si la bienveillante protection de la famille de Verninac a permis, à la fin du siècle, la reprise de la culture du tabac. Il n'en est pas fait mention, en tout cas, dans l'enquête de 1882.

La truffe

Ce diamant noir a une histoire mais aussi une mythologie contradictoire. Tantôt on nous dit qu'on en mangeait à pleines poignées et qu'on la considérait comme aussi peu savoureuse que des pommes de terre et tantôt les jolies fortunes réalisées grâce à elle et le grand nombre de procès à son sujet nous démontre l'intérêt qu'elle suscitait.

Les chiffres sont très rares. Les truffes étaient en grande partie vendues sous le manteau ou de manière si discrète que le fisc n'y mettait pas le nez malgré le parfum qu'elles dégageaient.

Comme les produits de la chasse et de la pêche, vendus plus ou moins clandestinement aux aubergistes, c'est une ressource qui améliore l'ordinaire mais échappe aux statistiques.

Quelques histoires de truffes

1840. Jean Pomié, cultivateur à La Borie du Bayle a affirmé le droit de fouiller les truffes dans les biens de la famille Meynard de Chaussenejols. Il accuse Martin la Chazette, 16 ans, garçon cordonnier à Cressensac d'être allé fouiller avec une pioche en fin octobre. François Jarrige, maître de poste à Cressensac, expert requis, établit le dommage à 100 francs.

1861. Guillaume Lapeyre, cultivateur à l'Hôpital a reçu de Louis Traversat, ébéniste à l'Hôpital, l'autorisation de caver les truffes dans un garenne de la Bataillolle qui appartient aux époux Tournier, ses beaux parents.

A peine avait-il commencé qu'il voit arriver Jean Delcros aîné de Peuch La Porte qui l'assigne en justice pour avoir cavé des truffes chez lui.

1867. Etienne Deymié, cultivateur a affirmé verbalement pour 3 ans ses truffières et celles de Jean Demié, son frère, à Jean Antignac de l'Hôpital. Le loyer est de 30 francs par an.

Puis il s'est ravisé et veut caver lui-même. Jean Antignac n'est pas d'accord. Il demande à rester trois ans ou à recevoir des dommages et intérêts.

Dans ses « voyages en France dans le Haut Quercy », en 1903, le géographe Ardouin Dumazet note qu'un cultivateur de Sarrazac est parvenu à obtenir sur des Causses d'une surprenante aridité un revenu supérieur à celui des plus riches terrains. Sur 45 ares de causse il eut 1852 un produit brut de 2000 francs, alors que ses frais annuels ne dépassaient pas 200 francs.

Le sommet est atteint en 1908, lorsqu'à l'enquête concernant les truffières, Sarrazac répond posséder 300 hectares de chênes truffiers anciens, 200 hectares de nouvelles plantations. 150 propriétaires, dont 25, possèdent des troupeaux et sans doute 5000 francs de dégâts causés aux truffières par les troupeaux car il est impossible d'accepter le chiffre de 50 000 francs écrit par l'employé.

C'est de très loin la commune la plus truffière du Causse.

Concluons sur un article d'Armand Viré au congrès de l'arbre et de l'eau vers 1920 : « Le commerce local de la truffe ressemble à un commerce clandestin. Si vous parcourez à la saison les rues de Martel, de l'Hôpital St Jean ou de Limogne, votre odorat est dès l'abord affecté par un parfum caractéristique. Mais vainement cherchez vous un étalage de produit. Les paniers sont profondément cachés sous les comptoirs des cabarets, dans les cuisines et jusque sous le lit des amis du propriétaire. Un paysan vous arrête mystérieusement et vous chuchote quelques mots à l'oreille. Il vous propose une certaine quantité de truffes, toutes, de première qualité bien entendu. On discute sans voir la marchandise, et si l'on est à peu près d'accord, on se rend au lieu du dépôt et le marché définitif est conclu ou échoue ».

Un hectare de chênes truffiers, dont le sol valait en 1913 de 100 à 800 francs l'hectare, peut donner, dans les bonnes années jusqu'à 100 kilos et plus de tubercules, dont la valeur sur place était en 1913 de 7 à 12 francs du kilogramme.

Le Lot tient le troisième rang dans la production française mais le premier avec la Dordogne pour la qualité. De 43 000 kg en 1856, la production est passée à 102 000 kg en 1856, à 102 000 kg en 1870, 201 500 en 1880, et 717 800 en 1904.

Une truffière en pleine production vit environ un demi siècle.

Les noyers

Alors qu'ils connaissaient une grande extension au début du siècle leur nombre n'a cessé de diminuer après 1870, soit à cause d'hivers très froids, soit pour abattage comme bois d'œuvre, soit pour l'incommodité que leur ombrage causait aux récoltes. Le prix des noix augmente donc au début du XX^e siècle partant de 25 francs en 1905 pour aboutir à 450 francs en 1920.

Sarrazac possède 8500 noyers en 1882. C'est probablement un chiffre très bas par rapport au début du siècle.

Voici de petits calculs pour écoliers : un bon noyer produit de 1 à 3 hectolitres de noix. Avec 100 kilos de noix, on peut faire 30 à 40 kilos de cerneaux et avec 100 kilos de cerneaux 50 kilos d'huile. Sachant tout cela, combien Sarrazac fournit-il d'huile par année ?

La réponse d'après l'enquête est 3 litres d'huile par habitant, ce qui exclut sans doute l'hypothèse de vente à l'extérieur.

En 1867, Baptiste Chanoux, cultivateur, père de Pierre, enfant mineur, se plaint que Gervais Dorval aîné, propriétaire et fabricant d'huile à l'Hôpital, a gardé six ans son fils à son service, sans lui donner aucun salaire et l'employant l'hiver au pressoir et l'été aux champs.

M. Dorval répond qu'il a pris le jeune enfant Chanoux chez lui en 1860, obéissant à une inspiration charitable et dans l'unique but de soulager sa famille qui avait deux enfants sourds-muets et se trouvait dans un état voisin de la misère. Aujourd'hui, grâce à ses soins, il serait en état de le dédommager de ses sacrifices et c'est le moment que le père choisit, en juillet, lors des plus pressants travaux, pour le retirer.

Nous savons qu'à la même époque ou à peu près, fonctionnait le moulin à huile de M. Antoine Delmas. Il faut ajouter que la grande salle du nouveau presbytère de l'Hôpital était appelée le pressoir. S'agissait-il de vin ou d'huile ?

L'eau

Si elle ne fait pas souvent défaut dans la vallée de la Tourmente, elle est en revanche sur la Causse un véritable problème dans les années de sécheresse que connut le XIX^e siècle.

Ces années là, on vit dans la terreur des incendies et l'on économise la moindre goutte. Lacs et fontaines deviennent des lieux d'affrontement.

La fontaine du Coulet

1840. Jean Arlie, cultivateur à la Chassigne, possède un pré au dessous du chemin qui va du Mas la Rivière à Sarrazac: il y a creusé une rigole, pour recevoir les eaux qui coulent du chemin dans son pré.

Or, Antoine Briat, cultivateur au Collet, a creusé une rigole qui détourne l'eau chez lui.

Antoine Briat répond que sa rigole a toujours existé et utilise les eaux de la fontaine du Coulet.

Jean Albrespit, 70 ans, de la Gacherie, dit avoir vu rarement l'eau sortir de la Fontaine et que dans ce cas, elle descend chez Arlie.

Guillaume Tailhardie, 52 ans, de La Gacherie, dit que la fontaine du Coulet ne coule jamais, mais qu'il y a des infiltrations, et Pierre la Peyronie, 28 ans, du même lieu, ajoute que ces infiltrations se produisent dans le pré de Mr Goudal Fonvive.

La citerne du Puy Sagoulet

1856. Marie Ruard, fille majeure, possède une maison et une cour confrontant le champ de foire et séparée de celle de Gabriel Ribeyrotte par un mur mitoyen.

Gabriel Ribeyrotte a fait construire depuis trois ou quatre ans, un abreuvoir et une citerne dans le haut de sa cour à l'Est. Ils reçoivent les eaux de deux chemins publics et celle du toit de sa maison, par des dalles qu'il a fait placer, de sorte que, lorsque viennent les fortes pluies, la citerne et l'abreuvoir débordent dans sa cour, inclinée vers l'est du côté de la maison Ruard, si bien que l'eau traverse le mur mitoyen et va dans la cave de Marie Ruard.

Le lac de Fonvive

1870. Jean Pommier, propriétaire à la Borie du Bayle a donné, il y a un mois congé à Jean Barre, son métayer, qui demeurait là depuis 1868.

Ayant reçu son congé, Jean Barre s'est permis de piocher à côté de la terre de Mr Goudal Fonvive de Briat et de Lamberterie de Brive. Ce lac renfermait assez d'eau pour abreuver les bestiaux et pour les lessives de deux exploitations dans le temps le plus chaud de l'année, placé comme il l'était dans un pays calcaire, où il n'y a pas de sources et où les citernes, lacs et abreuvoirs sont fort rares.

On constate la perte presque totale de l'eau qui s'y dirigeait, n'étant plus retenue comme elle l'était dans un bassin d'argile imperméable. Elle se fraya aisément un passage à travers les terres bouleversées. Jean Pommier réclame 1000 francs de dommages.

Les moulins

Sarrazac possède en 1833 cinq usines ou moulins donnant un revenu de 286 à 300 francs.

En 1900 on compte sept moulins à farine sur les ruisseaux de la Tourmente, du Rionnet de Merlette et de Valeyrac. Avant la Révolution, il s'agissait de moulins banaux appartenant aux

seigneurs et où l'on devait moudre obligatoirement. Certains ont dû être vendus révolutionnairement et d'autres plus tard.

1827. Antoine Brat, propriétaire à Sarrazac a acheté à Jean Louis Quercy un pré à Corlat, qui avait été autrefois la propriété de Mr Maigne de Corlat. Il se dispute avec Guillaume Briat de Corlat au sujet de deux rigoles qu'il faudrait curer.

L'une prend dans l'étang du Moulin, elle commence par couler du pré de Maigne dans le pré vendu. Guillaume soutient que si on la cure, l'eau s'arrêtera dans le pré d'Antoine et n'ira pas dans le sien. La seconde prend naissance dans le chemin, reçoit les eaux d'une source, coule chez Antoine, et parvient aux prés qu'ils ont convertis en terres. Mais la source ayant tari, la rigole n'existe plus depuis 15 ans.

Le 25 mai 1847, Antoine Briat, cultivateur à Corlat, vend à Joachim Aymar Lafon aussi à Corlat, médecin, trois moulins sur le ruisseau de Corlat, à condition qu'ils ne puissent priver d'eau le moulin que Briat conserve au-dessous de sa maison, par détournement des eaux.

M. Lafon a le droit de prendre de l'eau pour irriguer le pré de M. Maigne, quatre fois vingt quatre heures dans le courant de l'année, un jour de dimanche et quand l'étang serait vide.

En 1857, Antoine Briat se plaint qu'il en a pris plusieurs fois en juillet, le 22 et le 23 à l'aube et la nuit du 23 au 24. Depuis quatre ans, il puise à la même époque et il est cité chaque fois devant le juge pour conciliation. Il y a deux ans, il a même dit qu'il en prendrait quand il en voudrait.

1851. Joachim Aymar Lafon, médecin à Corlat, se plaint qu'il y a peu de jours, le sieur Leygonie, boulanger à l'Hôpital, a rencontré la Martine de Cressensac, qui allait faire moudre 2 hectolitres de blé. Il lui demanda à quel moulin elle portait le blé et elle répondit au moulin de Corlat. Leygonie dit alors, plusieurs fois, assez haut pour être entendu de toutes les personnes qui étaient dans la rue ou que ses cris firent sortir de leurs maisons (!) que M. Lafon était un voleur, un coquin, qu'il garderait la moitié de blé et changerait l'autre moitié. Mr Lafon demande 600 francs pour diffamation.

Les fours

Jusqu'à la Révolution, le four est banal et appartient au seigneur de Valleyrac. Brantic, qui est de loin le plus gros hameau de Valeyrac puisqu'il compte 15 à 16 feux, décide de se construire un four en 1844.

Jacques Antonet aîné, Antoine Antonet cadet, Jeu Juin, Mathieu Sourzac, Armand Neuville et Pierre Laval, cultivateurs à Brantic, contre sieur Joseph Vacher, cultivateur, gendre Brunarie, domicilié aux Héritières.

Joseph Vacher aurait promis de donner 3 francs par an il y a 4 ans pour avoir la permission de cuire son pain au four que les habitants de Branty ont édifié à frais communs.

Il répond n'avoir pas fait accord. Il lui est arrivé qu'il cuise son pain parce que son beau-père Brunarie absent 4 ans, en avait le droit, mais il cuit aussi au four de M. Muzac, au four du nommé Jarrige et même à Sarrazac. Il n'a cuit à Brantic que sur l'injonction de son beau-père. Il signale qu'on laisse aussi cuire d'autres personnes sans payer et que lui ne remplit jamais le four.

Jean Juin, cultivateur à Brantic réclame à Pierre Brunarie, 1,35 francs pour sa part des réparations faites au four et 7,55 francs de frais de justice.

Les échanges traditionnels : les foires de l'Hôpital.

Les foires célèbres de l'Hôpital-Saint-Jean, qui firent au XVIII^e siècle l'objet de tant de litiges, sont rappelées à l'attention du Roi dans les cahiers de doléances.

La communauté déplore tout d'abord le changement de la route de Montpellier à Brive, qui passait auparavant par l'Hôpital et qui vient d'être détournée récemment par Cressensac.

Puis elle célèbre le site de l'Hôpital, petit endroit qui « quoique pauvre » est situé sur une « éminence assez jolie et très propre à un commerce entouré de cinq villes, Martel, Souillac, Brive, Turenne, Meyssac, dont celle de Turenne n'est qu'à une petite lieue et les autres à deux sur lequel endroit se tient sept foires concédées par Son Altesse le duc de Bouillon ».

Le cahier réclame trois autres foires pour lesquelles il se réserve le 18 janvier, le 18 juin et le 18 juillet.

Cent ans plus tard, le dictionnaire du Lot de Combarieu ne mentionne que huit foires.

Dans l'intervalle, l'Hôpital-Saint-Jean a maintenu sa réputation, non sans ferrailer contre les bourgs voisins, tous aussi désireux d'attirer les marchands et les paysans.

Après la longue période de disette, de réquisitions et de prix bloqués causée à la fois par les aléas climatiques, les guerres révolutionnaires et les théories de Robespierre, la prospérité re-vient timidement sous le Directoire et le Consulat, lorsqu'on s'avise de faire vivre les soldats sur les pays conquis. De belles fortunes sont à faire pour les marchands qui traitent avec l'ar-mée. Les foires reprennent, surveillées par les sous-préfets qui voient d'un mauvais œil s'y développer un certain nombre d'activités suspectes, comme la vente de livres, d'almanach et chansons par des bateleurs ou maîtres de petits spectacles ou comme les jeux de hasard, tels que la « banque de Rouge et Noire, le Creps ou le 21 ».

Le 17 juillet 1808, le préfet publie le tableau des foires du département après avoir mené une enquête auprès des maires, et ce tableau suscite alors les protestations du conseil municipal de Sarazac et Valeyrac, réuni dans son unique session annuelle de mai 1809. Le maire déclare qu'il y a une erreur manifeste: on a soustrait la foire qui se tient néanmoins chaque année à l'Hôpital, le jeudi de la mi-carême, et on l'a porté dans le nombre de celles de Martel. On a retranché aussi celle du 22 décembre, si bien qu'en théorie, l'Hôpital-Saint-Jean n'a plus que cinq foires.

Le sieur Goudal Fonvive, maire, fait remarquer que l'Hôpital attire à ses foires beaucoup de bêtes à laine et à cornes, surtout à la mi-carême et à Quasimodo. Nombre de mairies voisines, qui ont surabondance de fourrages, y conduisent des bœufs gras qui sont dirigés sur Marseille, Paris, Toulouse et Bordeaux, ainsi que des moutons, ce qui procure au pays le moyen de payer ses impôts. Il proteste ensuite qu'il n'y a jamais eu de foire à Martel le jeudi de la mi-carême.

A dire vrai, Martel s'était attribué neuf foires, ce qui était vraiment exagéré, d'autant qu'elles n'avaient aucune réputation spéciale.

La tradition immémoriale du pays n'attribuait d'importance réelle qu'aux foires de Cuzance, Gramat, Veyrac et l'Hôpital, bourgs situés sur d'anciens axes de circulation et dotés de foires correspondant aux fêtes religieuses.

Les villes « nouvelles », Martel, Turenne, Cressensac et Souillac n'avaient que des foires peu actives, situées à des dates fixes dans le mois. Tout au long du XIX^e siècle, elles vont tenter de les multiplier pour arriver à en avoir douze, soit une par mois, à date fixe. Chaque fois qu'un bourg réclamait une nouvelle foire, tous les conseils municipaux voisins étaient consultés. Invariablement, ils concluaient en chœur à l'inutilité de cette nouvelle foire et au danger de la concurrence.

Néanmoins la foire est, avec les procès en justice de paix, la seule occasion de distraction réelle des paysans. Malgré les sermons du curé et les tournées de gendarmes, on peut non seulement y faire des affaires, mais aussi y boire, s'y quereller, assister à des jeux de hasard ou y participer, visiter des baraques ou s'exhibent des athlètes, des montreurs d'animaux ou de phénomènes monstrueux.

Les habitudes sont tenaces et, malgré le tableau de 1808, les marchands continuent à venir le jeudi de la mi-carême à l'Hôpital.

Mais, le 3 septembre 1823, le maire par intérim, M. Goudal Fonvive, se décide à adresser une lettre au maire de Martel. Il veut savoir si cette ville persiste à conserver une foire qui n'a jamais existé.

Martel ne répond pas, ou du moins s'en remet au sous-préfet, en déclarant que sa foire a lieu, non le jeudi, mais le 1^{er} mercredi de carême. Après mûres réflexions puisqu'il n'écrit que le 27 mai 1829, soit six ans après, le sous-préfet donne raison à Sarrazac.

Mais cette petite affaire avait nourri une animosité, qui ne demandait qu'à se développer entre le chef-lieu de canton, dont on jugeait les habitants riches et vaniteux et un petit bourg, lésé dans ses intérêts.

Tout au long du XIX^e siècle, la réputation des foires de l'Hôpital-Saint-Jean ne faiblit pas. Outre le commerce de bestiaux et de la laine, l'Hôpital est renommé pour son commerce de chanvre, destiné à faire des cordages de navire ou des étoffes grossières. Vers le milieu du siècle, il devient également le centre d'un prospère commerce de la truffe de qualité, en concurrence avec Martel. Les foires sont pour la municipalité l'occasion de profits appréciables. Vers 1840, les droits de place, les bancs, les droits de pesage et de mesurage sont affermés à des particuliers pour des sommes oscillant entre 400 et 500 francs. La section de l'Hôpital fournit aux preneurs 500 planches, 150 tréteaux, 20 échelles à six échelons, 200

barres de deux mètres de long, deux poids métriques de 75 kg, deux poids de 20 kg, un double décalitre, à charge de les remettre chaque soir de foire dans le local désigné ou chez eux. Ils peuvent demander aux vendeurs 35 centimes par m², s'ils vendent sur des tables, des bancs ou sur leur charrette, 15 centimes pour un étalage à terre. Une tente vulgairement appelée « mayade » pour vendre du vin, est taxée à un franc. Le chanvre et la laine sont taxés à un centime du kilo, le blé, les cerneaux et les châtaignes, à dix centimes.

Vers 1860, les habitudes changent. Désormais l'affirme est faite pour plusieurs années (trois à cinq ans) et l'on sépare les droits de place et les droits de mesurage.

Les prix n'évoluent guère : voitures, tables, paniers, benastes et mannequins sont taxés à 35 centimes, la baraque à 75 centimes et la tente ou mayade à 15 centimes le m².

L'emplacement des foires semble avoir changé vers 1849. Les artisans et commerçants de l'Hôpital paraissent supporter de plus en plus mal l'invasion du devant de leur boutique par des boulangères ou des vendeuses de volaille. Assises par terre, elles empêchent les clients d'entrer dans le magasin. Si bien qu'un arrêté du maire tente d'organiser le désordre, en parquant les marchands forains le long des maisons particulières et non des boutiques. Il tente aussi de répartir plus équitablement les foires entre le haut et le bas du bourg.

Au Peuch Sagoulet, près du Peuch de la justice, où l'on a démonté les fourches du vicomte, se tiennent les foires de la mi-carême, de Quasimodo et du 22 mai. Au Rampel, près de la route nouvelle de Gignac à Meyssac, se tiennent les foires de la Décollation Saint Jean, le 29 août et les foires du 11 octobre, 18 novembre et 22 décembre. Le foirail des bœufs se trouve au dessus, près de la route de Brive à Martel.

Malgré ces tentatives d'organisation, des incidents éclatent. Le 22 mai, Marie Veaux dite Miette, boulangère à Martel décide d'aller vendre son pain à la foire de l'Hôpital. Voici son récit : « Selon son habitude, elle a dressé un banc sur le champ de foire, quand à sa grande surprise, elle se vit apostrophée par le sieur Bouyssonie en des termes que, par respect pour les mœurs, on s'abstient de répéter, puis il renversa le banc et répandit le pain dans le chemin. Comme elle s'était approchée, il lui appliqua plusieurs coups de poing, puis saisit une barre de bois, qui servait à construire le banc, et la frappa de quatre ou cinq coups sur les épaules et sur les reins ». Se sentant abîmée, Miette voulut revenir à Martel, mais ses douleurs l'en empêchèrent. Elle attendit que la chaleur soit moins vive, rentra et appela un médecin. Depuis, elle n'a pas quitté le lit et demande 500 francs de dommages et intérêts. Le médecin Hébrard qui l'a vu le lendemain, lui trouve la figure animée, les pommettes rouges et le pouls accéléré, mais aucune trace de sévices.

Quant à Jacques Bouyssonie, propriétaire à l'Hôpital, sa version est toute autre : « il est propriétaire d'un emplacement qui sert de champ de foire à certains marchands et d'une maison joignante où il fait auberge ». Or, le 22 mai, Marie Veaux qui vendait du pain vint s'établir devant sa porte d'entrée et étala sa marchandise dans deux grands paniers. Elle gênait l'entrée de la maison. Or, le matin même, le maire avait ordonné d'évacuer le terrain et de s'installer devant la maison de M. Peylet.

Jean Baptiste Bouyssonie la pria de reculer et menaça d'appeler les gendarmes. Elle répondit qu'il n'était pas commissaire de police et le traita, de vieux, de manant, de ruiné. Elle ajouta : « viens reculer toi-même mes paniers ». Il saisit alors un panier, mais elle lui donna un coup de bâton sur le bras. Il s'empara alors du bâton pour le jeter, mais il reçut une pierre à la hanche. Alors, perdant patience, il lui donna un coup de pied au derrière. Il allait rentrer chez lui, lorsque quelqu'un lui cria « Prends garde, Bouyssonie ! ». S'étant retourné, il vit une pierre, qui lui venait droit dans la figure. L'ayant paré, il fut blessé à la main. Irrité à la vue du sang, il asséna alors un coup de bâton à l'épaule de la boulangère. Sans insister, Marie Vaux aurait alors éloigné ses paniers et continué son commerce.

Les foires attirent irrésistiblement les commis de poids et mesures et les gendarmes de Martel. Les premiers traquent les mesures fausses et prohibées et les seconds sont à l'affût des cabarets ouverts après la fermeture. Leur activité est particulièrement forte sous le Second Empire.

Toujours ce 22 mai 1852, Frankoual vérificateur, accompagné du maire Castanet, fait une descente chez Pierre Ligonie, cabaretier. Il a deux romaines fausses, mais il dit qu'elles ne lui servent à rien et qu'il n'en fait point usage. La veuve Dorval, cabaretière a une romaine

prohibée et ne possède pas de mesure légale: elle déclare qu'elle ne savait pas que la romaine était prohibée. Jean Mondet, marchand de sel, a quatre poids en fer et deux en cuivre, faux et prohibés, une balance fausse dont le fléau est en bois et les plateaux suspendus à des cordes « complètement faux », mais il ne fournit aucune excuse, les sachant prohibés.

Étienne Malés, cabaretier, ne fait pas usage de sa romaine prohibée et Jean Belhomme de Cuzance, cabaretier, prétend qu'il a emprunté la sienne à un habitant de l'Hôpital.

Voici la patrouille nocturne du commissaire de police, Joseph Carol de Martel. Il est accom-pagné des gendarmes Moncany, Clavel et Ganes et se présente le 15 janvier à 10h05 du soir devant l'auberge de Pierre Clusan, cafetier et aubergiste à l'Hôpital. Ils trouvent plusieurs consommateurs devant une table chargée de mets, mangeant et buvant. D'autres ayant fini, assis auprès du feu et se chauffant. Ces messieurs sont des propriétaires de Cazillac, Cuzance et Gignac. Une heure plus tard, l'équipe se trouve à Sarrazac devant l'auberge café de Jean Crozat. Cinq individus sont autour d'une table se disposant à jouer aux cartes. L'un d'eux est venu de Cressensac, mais les autres sont de la commune. Le tapis de laine et le jeu de cartes neuf saisis par le commissaire.

Il est significatif de noter que plus d'une heure s'est écoulée entre la visite à l'Hôpital et la descente à Sarrazac et que personne n'a eu la charité de prévenir Jean Crozat de l'imminence du péril !

DEUXIEME PARTIE

Une Église militante

En 1790, lors de sa création, la commune de Sarrazac possède un équipement religieux impressionnant et doit entretenir trois églises, trois presbytères et trois cimetières.

De 1790 à 1815, le clergé est persécuté, la dîme supprimée et le patrimoine laissé à l'abandon. Les églises ont dû servir, comme un peu partout, de lieu de réunion ou de magasins à vivres et les presbytères ont été vendus. L'église St Laurent et St Genies de Sarrazac, basse et solide, a résisté au manque d'entretien, mais il n'en est pas de même de la chapelle St Roch à l'Hôpital, déjà mal en point avant la Révolution et de la petite église Saint-Saturnin (ou Sernin) de Valeyrac. Toutes deux sont en piètre état.

La vie religieuse, timide sous l'Empire, ne reprend réellement qu'à la Restauration, en 1815. C'est une période de reconstruction et de militantisme. Les paroisses doivent être reconquises. La France est devenue une terre de mission.

Maire et curé s'entendent pour rappeler l'observance du repos le dimanche et lors des grandes fêtes. Les cafés sont fermés à l'heure des vêpres. A partir de 1825, les conseils de fabrique, composés des habitants notables et les plus imposés se réunissent régulièrement pour veiller à l'état des édifices du culte.

Les pauvres de la paroisse sont visités par des dames patronesses qui ont leurs « œuvres » de charité, quêtent à la messe et organisent avec le curé des reposoirs, des processions et parfois des missions prêchées par quelques religieux de grande réputation.

L'alliance du Trône et de l'Autel se dissout en 1830. Louis Philippe se méfie des curés qui sont attachés à l'ancienne monarchie et se livre à une véritable enquête sur leur état d'esprit. Disent-ils seulement à la messe « Dieu sauve le Roi » ou « Dieu sauve le Roi Louis Philippe » ? Le maire, fidèle à la Monarchie de Juillet, reçoit l'ordre de réduire les dépenses concernant la réparation des presbytères et des églises. Les communes doivent pouvoir « en démontrer l'urgence ».

L'autorisation de s'imposer ou la demande de secours complémentaire deviennent alors le prétexte d'une lutte interminable entre les habitants notables du bourg de Sarrazac et ceux de deux annexes, L'Hôpital et Valeyrac. C'est à qui aura le plus beau presbytère, l'église la plus ornée, le cimetière le plus vaste.

Le Second Empire s'appuie sur l'Église jusqu'en 1860 et connaît donc quelques années de générosité envers le clergé, puis s'en détache peu à peu. Les curés sont fréquemment déplacés, les évêques, souvent très âgés n'interviennent guère, mais les laïques se chargent de mener le combat. Un peu partout, deux clans s'affrontent, les blancs et les rouges, les sans Dieu et les calotins.

Cependant à Sarrazac, la querelle entre les trois bourgs reste la plus forte. Avant d'être rouge ou blanc, on est de Sarrazac ou de l'Hôpital. C'est à qui s'attribuera les centimes additionnels, les demandes de secours au préfet, les souscriptions et les legs. Alors qu'au XVIII^e siècle, le curé dirigeait ces joutes locales, seuls, les notables s'affrontent désormais.

Voici les étapes de cette interminable lutte :

En 1834, la section de Sarrazac est autorisée à s'imposer 400 francs pour réparer son presbytère. Aussitôt, l'Hôpital proteste et refuse de contribuer aux « énormes réparations et embellissement de Sarrazac ». Le presbytère et la clôture du cimetière auraient coûté 10 000 francs selon le notaire Maurand, représentant de l'Hôpital.

De 1845 à 1852, c'est la bataille du presbytère de l'Hôpital. On a pensé d'abord à utiliser la maison de Perrette Sagol, léguée à la Fabrique, mais elle est « trop petite et ruinée » et Perrette en a l'usufruit. Puis on jette les yeux sur la maison Gagnebé-Delpont, achetée en 1845 par Guillaume Loubéjat, prêtre et instituteur. Elle est presque au centre du bourg, à 50 mètres de l'église. Elle se compose d'une grande basse-cour, d'un grand portail donnant à l'Ouest, d'une vaste écurie, d'un grenier à foin couvert de tuiles et d'une maison couverte d'ardoises. La maison comporte au rez-de-chaussée, une cuisine, un salon voûté à quatre arceaux, pavée de dalles de pierre, sans cheminée, une décharge et une grande pièce appelée le pressoir avec fenêtres au nord et à l'est. Au premier, une chambre sans cheminée sur la cuisine, une chambre pavée avec cheminée, une grande salle pavée au dessus du pressoir. Un grenier au dessus. Le premier étage est à crépir à neuf, le salon à plafonner et à pourvoir d'une cheminée. Cette maison de maître est complétée par une cave voûtée, un vestibule, un office, un bûcher, une étable à cochons, un jardin à terrasse, une terre labourable de 12 ares et une vigne neuve de 15 ares. Le tout vaut 4 300 francs.

En 1848, le maire par intérim, M. Castanet de Valeyrac reçoit le dossier. Pour payer le presbytère de l'Hôpital, il propose de vendre la maison de Pierrette Sagol et d'y ajouter le produit des droits de place des marchands aux foires. Enfin, d'ajouter à ces ressources initiales les legs de Marie Sagol (200 francs en 1835) Élisabeth Louradour, épouse Crozat (300 francs en 1844) et Toinette Albrespit veuve Bastardie (300 francs en 1847).

Valeyrac profite alors du fait que le maire Castanet est un paroissien de St Saturnin pour réclamer à son tour. On trouve le cimetière trop petit et mal placé et l'on réclame sa translation.

En 1848, Guillaume Castanet vend au maire François Castanet une parcelle de terre pour faire un nouveau cimetière. Il vend également une petite maison adossée au presbytère pour l'agrandir.

Les réparations donnent lieu à un conflit qui oppose le charpentier Michel Perrié de Martel à Antoine Briat, propriétaire au Coulet. Le charpentier a acheté des planches qu'Antoine Briat a assuré être vieilles de quatre ans et sèches. Or, à peine posées, elles se sont disjointes. Antoine Briat déclare que Michel Périé est un excellent ouvrier qui connaît la qualité du bois qu'il travaille et qu'il n'a pas pu se tromper à ce point en les achetant. Cela revient à dire qu'il n'a pas su les poser ! Étant allés boire à Sarrazac après le règlement de leur compte, ils ont dîné « fort tranquillement », puis l'histoire des planches revenant sur le tapis, Périé, un couteau ouvert à la main, a fait entendre des menaces de mort pendant que Briat se servait de sa chaise pour l'empêcher d'approcher. Tout se calme avec l'arrivée du maire, accouru à l'appel de l'au-bergiste effrayé.

Le presbytère agrandi est visité en 1853 par le maire et le notaire Maurand. On décide de le réparer une nouvelle fois et de construire une écurie pour le curé à côté, le tout pour 700 francs.

En 1860, l'abbé Darnis qui fut naguère curé de Cazillac et auteur d'articles sur la région, nous apprend que, cette année là, l'église de Sarrazac et les maisons alentour s'enfonçaient sous les eaux « comme en témoigne la tour penchée du clocher ». D'autres parlent d'anguilles qui couraient ou nageaient dans le vieux cimetière. Alors, pour attirer la protection du ciel, les habitants firent ériger, sur un vieux pigeonnier appartenant à la famille Verdier de Cazillac, une statue de la Vierge sous le vocable Notre-Dame des Neiges avec fête le 5 août.

L'abbé Darnis ne dit pas si l'enfoncement sous les eaux cessa.

Cette année là, en revanche, la querelle avec l'Hôpital atteint son point culminant à cause du départ des paroissiens de la Garnaudie et autres villages vers Cressensac.

S'étant vu refuser son érection en commune indépendante, l'Hôpital entame alors un bras de fer avec la municipalité. En mars 1863, les plus forts imposés de l'Hôpital envoient une pétition rédigée par le notaire Maurand. Il se livre, tout d'abord, à un intéressant rappel historique : « L'Hôpital St Jean est le hameau le plus considérable de la commune. Il groupe 400 habitants sur les 700 de la section. Il s'est formé autour d'une maison hospitalière de Saint Jean, qui existe encore et qui porte sur sa façade un fanal élevé pour guider les voyageurs égarés. »

Cette description est confirmée en 1880 par un érudit local, M. de Lamberterie : « Il existe à l'Hôpital un petit monument fort curieux. C'est un élégant campanile qu'on a pris bien

souvent pour une cheminée originale et qui avait autrefois une destination bien différente. C'était là, en effet, le lanternon chargé dans les nuits obscures de diriger les pas des pèlerins, de ramener les égarés sur le droit chemin et leur indiquer un gîte hospitalier. On voit ce lanternon presque intact. Cependant, il est privé du chapiteau à jour qui le couronnait, en protégeant autrefois le fanal contre la pluie et qu'ont vu plusieurs personnes vivantes, les vétérans de notre siècle. Au sommet, à l'intérieur, existe encore le crochet qui soutenait la pou-lie chargée de mettre en jeu le petit fanal. On voit ce lanternon adapté à la façade de Maître Maurand, notaire vers le milieu de la rue. Le campanile est devenu depuis une cheminée vul-gaire. Il a son pendant à la Justice de paix de Martel, moins bien conservé ».

Laissons le campanile-lanternon et revenons au récit du notaire. « Une grande église existait autrefois en haut du village. Elle est complètement détruite, sauf quelques pans de murs ».

M. de Lamberterie est plus précis: « le couvent de l'ordre Saint Jean était à l'Hôpital. On en voit encore les vestiges, en haut du champ de foire qui part du Rampel et monte jusqu'au chemin de Turenne. Ce chemin a été établi sur l'emplacement même de l'ancienne chapelle et en occupe la nef. Le chœur, resté libre et en dehors du chemin, était en ruines, il y a à peine quelques années, dans le champ voisin appartenant à M. Leygonie, à l'entrée du bourg, à gauche en venant de Turenne. Autour du chœur, régnait le cimetière en terrasse, entre les murs de l'oratoire et la maison voisine. Il n'a disparu en presque totalité que lors de l'ouverture récente du chemin de Sarlat à Meyssac, pour aider à former le remblai sous l'Hôpital. Les fouilles faites alors, ont mis à découvert de nombreux squelettes. La plupart avaient été enterrés debout (?) sur les pieds, d'autres sur la tête et droits (?). La position étrange, disons le, a frappé tout le pays et l'a mis en émoi ».

Revenons au sujet de la pétition qui concerne l'annexe Saint Roch: « Il n'y a plus à l'Hôpital qu'une chapelle, très étroite et en mauvais état, bâtie à la hâte pour remplacer l'église renversée, en moellons bruts, sans moulures et ornements, mesurant 23 mètres sur 5, non voûtée, recouverte d'un plancher et d'une toiture basse en tuiles canal. Il n'y a pas de clocher. La cloche est dans une baie du fronton. Les murs sont lézardés. Elle est insuffisante pour les étrangers et pour les habitants qui viennent le dimanche, faire leurs provisions et consulter le notaire et le médecin ».

Bercés de l'espoir d'être érigés en mairie distincte, espoir ruiné par une décision récente du ministère de la Justice, les habitants de l'Hôpital se plaignent de l'esprit de rivalité qui règne entre les deux bourgs. « Il est dû au mauvais vouloir des plus imposés de Sarzac et Valey-rac, qui ont distrahit le Bos Grand et La Garnaudie pour les donner à Cressensac et qui prive l'Hôpital de la quasi totalité de ses revenus (les foires) pour se les attribuer ».

L'église étant menacée d'interdit par l'évêque, le conseil municipal reconnaît qu'elle est « en ruine » mais refuse de voter des crédits en rappelant que l'Hôpital est doté d'un cimetière fait à neuf, d'un vaste presbytère, construit à neuf et d'une terre labourable (!).

En 1865, l'Hôpital s'adresse alors à l'abbé Chevalt qui venait d'édifier l'église de Cressensac. La construction d'une nouvelle église est prévue sur l'assiette de l'église à démolir et le terrain attenant à l'Est, afin de donner à la route de moyenne communication Martel-Brive en voie d'exécution, une plus grande place. Elle est actuellement obstruée par l'ancienne église (!). Une place de 300 m² au moins est prévue devant le porche. Le devis de l'abbé Chevalt se monte à 26 000 francs. Le conseil municipal, sceptique, déclare que cela va coûter le double, que la dépense est ruineuse et qu'il vaut mieux réparer l'église actuelle à l'aide du legs Sérager Pierre (600 francs en 1864).

L'Hôpital demande alors faire un second devis à un architecte. Il s'élève à 11 300 francs si l'on veut réparer l'ancienne église et 15 000 francs pour une église neuve. Le conseil municipal constate qu'il n'y a ni plan, ni métrage, que la section de l'Hôpital ne compte plus que 507 habitants au lieu de 700. L'église pouvant contenir 220 personnes, il suffit de donner 100 francs au desservant pour dire une deuxième messe, le dimanche.

En 1867, les choses étant restées en l'état et les plaintes augmentant, le conseil municipal visite l'église et promet de donner 4 000 francs. Le maire est conscient que « la question de l'église de l'Hôpital menace de devenir le cauchemar de la commune », mais force est de reconnaître, qu'il ne fait rien pour l'interrompre.

En 1869, les habitants de l'Hôpital lancent une souscription qui rapporte 5000 francs. Ajoutée aux legs et à la subvention de 4 000 francs, elle va permettre d'engager des travaux, mais il faut attendre 1878 pour voir commencer le gros œuvre. Le bâtiment coûte 29 500 francs, le mobilier 35 000. L'État a fourni 6 000 francs, la commune 5 000 francs, le reste provient de la fabrique, de la souscription et des legs, mais il reste 8 000 francs à trouver.

M. Doutres, ingénieur en retraite, se fait fort de demander cette somme à l'État. C'est lui qui certifie, le 23 janvier 1879, l'achèvement du chantier de l'Hôpital. À la même date, s'achevaient aussi les réparations de l'église de Valeyrac et, en particulier, l'enduit de revêtement des voûtes.

Pendant ce temps, Sarrazac ne se manifestait guère : en 1866 le maire acquittait un legs de 600 francs donné par son père Jean Dellac, en faveur des pauvres de Sarrazac. En 1867, M. Dussol donnait aux pauvres 1000 francs à la mémoire de sa mère et de son frère Emile. En 1870, il réparait à ses frais le mur du cimetière neuf.

Mais la querelle autour des établissements religieux va s'assoupir, définitivement relayée par les querelles autour de l'Enseignement.

La mission de Valeyrac. (1807-1833)

Jean Certain, fils de Pierre Certain écuyer seigneur de Lacoste et d'Antoinette Damadon, né vers 1736, fut curé de Valeyrac dès 1765. Durant la Révolution, ne voulant pas prêter serment, il s'exile avec l'abbé Dussol du Granger, à Tortose en Espagne. L'abbé Dussol y exerce ses talents de médecin et lui, s'en tire avec ses messes et son petit casuel. Revenu à la mi octobre 1801, il s'établit au Verdier, bien familial, où il héberge plusieurs prêtres. En 1807, il meurt au château de Lacoste (Noailhac), entouré des curés des environs dont l'abbé Theulières de Valeyrac.

Jean Certain teste devant le notaire Molinier de Turenne, faisant son frère, le chevalier de Certain, son héritier et léguant entre autres 900 francs à Noailhac et 700 francs à Valeyrac « pour une mission ou retraite ».

Son enterrement est présidé par vingt deux prêtres, huit du Quercy et quatorze du Limousin.

La mission de Noailhac se déroule sans difficulté mais il n'en est pas de même à Valeyrac.

Tout d'abord, le curé de Turenne propose « à cause du voisinage et grande proximité » d'alterner une mission de une semaine à Turenne et une semaine à Valeyrac. La belle-sœur de Jean Certain, Rose Marie de Lavergne doit s'établir à Valeyrac pour tenir le ménage des prêtres. M^{me} de Friac des Chabannes offre sa maison, son mobilier et la clef de sa cave.

Mais l'abbé Theulières, sans doute vexé de l'arrivée des prêtres limousins dans sa paroisse, persuade l'évêque de Cahors qu'il vaudrait mieux utiliser les 700 francs pour racheter le presbytère et y faire des réparations afin d'y établir un desservant et donc, une « mission continue ». M^{gr} de la Grainville écrit donc au chevalier de Certain une lettre en ce sens. Celui-ci lui répond que Valeyrac « resserré entre Turenne et Sarrazac » est trop peu conséquente, ayant à peine 200 à 300 âmes, pour qu'on pensât y mettre un desservant, vue la pénurie de prêtres. L'évêque lui demande alors de verser l'argent « dans la caisse du séminaire », ce que le chevalier refuse aussi sec, rappelant que le testateur avait fait le legs pour une mission.

C'est au tour de M^{gr} Dubourg, évêque de Limoges, de proposer son arbitrage, après versement de la somme entre ses mains, ce qui provoque un nouveau refus indigné.

La mission ne se fait pas et, jusqu'en 1833, les choses restent en l'état.

« En 1833, le curé de Valeyrac vint à La Coste un après-midi, nous rappeler que nous devions 700 francs légués à un de ses prédécesseurs à la paroisse et que, devant faire faire des réparations urgentes à son église, il avait imaginé que nous serions bien aise de nous libérer. »

Gaspard de Certain, alors propriétaire de Lacoste lui rappelle que c'est son oncle, le Chevalier, qui est l'héritier et que le legs concerne une mission. Il est appuyé vivement par son oncle, si bien que le curé « s'en va tout penaud, mais ne se tient cependant pas pour battu. Peu de jours après, il écrivit une belle lettre appuyée de l'autorisation de son évêque » à laquelle Gaspard répondit négativement le 18 mai 1833. Le bon curé ne lâcha pas prise aussi facilement. Il alla à Gramat trouver l'abbé Bonhomme et d'autres prêtres qui lui promirent leur aide, provoquant le 27 juillet un nouveau refus des Certain.

Cette fois-ci, le curé se résigne à organiser une mission.

Les préparatifs furent faits avec une célérité extraordinaire (!). M. Delfour mit à la disposition du curé son mobilier et son caveau des Chabannes et la mission ou retraite s'ouvrit sous les meilleurs hospices. On y accourut de tous les environs et l'église ne pouvait contenir la grande affluence.

Joséphine de Certain se levait avant le jour et faisait lestement le trajet assez long et revenait le soir à Lacoste. Sa sœur, M^{me} Bergues de Gramat, accourut aussi pour profiter des triomphes de l'abbé Bonhomme, son confesseur ordinaire.

Gaspard ajoute que, pris par ses affaires il ne peut y assister que rarement, ce qui nous prive d'une description précieuse de cette retraite et de la « plantation de la Croix de Mission ».

L'âge de l'éducation

Lors d'une enquête faite en 1880, avant que ne débute la croisade laïque et républicaine de Jules Ferry, Sarrazac et l'Hôpital St-Jean possédaient quatre écoles : deux pour les filles et deux pour les garçons, soit un total de 73 garçons et 77 filles scolarisés pour une population de 1246 habitants.

Toutes ces écoles étaient libres, c'est-à-dire religieuses. C'était un cas unique avec Martel dans le Nord de la Dordogne. Dans la plupart des communes, l'école de garçons était publique et l'école de filles religieuse. L'enseignement public triomphait à Cuzance et Creysse. À Souillac, les deux écoles bataillaient ferme à égalité.

La Restauration (1815-1830) est l'époque du renouveau de l'Église et de son rôle dans l'éducation. En 1816, toute commune est tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire. En France, 24 000 communes sur 37 000 sont pourvues d'une école de garçons et 10 000 d'une école de filles. Le curé exerce sur l'instituteur une certaine surveillance.

À Sarrazac, M. Dussol du Granger et son frère, ainsi que M. Briat « s'empressent de conduire leurs enfants à Turenne dans la pension privée tenue par M^{me} Mollinier, où officie un instituteur venu de Bort ».

D'autres envoient leurs enfants en pension à Martel.

À Sarrazac et à l'Hôpital, il y a probablement un ou deux récollets ou frères ignorantins et des clercs du Clos de Saint Viateur de Rodez dont la maison mère est à Vourles dans le Rhône.

Pour les filles, ce sont des religieuses de l'ordre des filles de Jésus de Vaylats fondé en 1816, créatrices de 150 écoles dans le diocèse de Cahors et les diocèses voisins. Elles font concurrence aux sœurs de Nevers et aux sœurs de Gramat.

Jusqu'en 1834, on parle volontiers patois à l'école. L'Église et le gouvernement y voient de grands avantages. Victor Duruy constate encore en 1866, que les ecclésiastiques se font un cas de conscience de combattre le français comme langue de l'impiété.

Dix ans avant, le rapport de l'inspecteur académique du Lot expliquait que « le patois était l'idiome le plus en usage dans les villes et employé exclusivement à la campagne ». Il ajoutait : « les enfants des campagnes apprennent assez bien l'écriture et le calcul, lisent sans comprendre (rien n'a changé !). Ils ont du mal avec l'orthographe et la grammaire. Il faudrait leur apprendre le nom des objets et les faire converser. Les prêtres devraient, de temps en temps, faire le catéchisme en français ».

Tout est réuni à Sarrazac pour que l'enseignement y languisse : une commune vaste et de longs déplacements pour les enfants des hameaux, un conseil municipal de notables persuadés de l'inutilité de l'école pour les enfants de paysans, des parents désireux de transformer rapidement les bouches inutiles en petits bergers et petites servantes. Le mythe du bon paysan qui veut de l'instruction pour ses enfants ne débute qu'en 1848 et ne devient réalité qu'en 1889. Il n'y a guère que les inspecteurs pour penser que l'instruction « attachera les enfants au sol, les empêchera d'émigrer, leur fera faire des progrès agricoles ». Les notables pensent exactement le contraire.

L'atmosphère change sous la Monarchie de Juillet (1830-1848). En 1833, la loi Guizot fait une obligation aux communes d'avoir une école primaire élémentaire, d'en nommer l'institu-

teur, de lui donner 200 francs. À ce salaire misérable, s'ajoute heureusement la part versée par les élèves payants et la rétribution donnée comme chantre ou sacristain.

Les communes résistent. Sarrazac, comme 22 000 autres communes, refuse de délibérer sur la rétribution de l'instituteur, qui aurait nécessité le vote d'un impôt additionnel de trois ou quatre centimes.

En 1834, les communes sont priées de songer à la construction ou à la location de salles d'école. On en fixe le coût à 2000 francs. Sarrazac refuse de délibérer, comme 253 communes du Lot sur 300.

La raison en est assez simple: les instituteurs et institutrices congréganistes ont loué ou acheté des maisons à Sarrazac et l'Hôpital et ne réclament pas de salaire communal.

En 1835, cependant, le conseil vote généreusement un secours de 30 francs à Joachim Lapouge, ancien instituteur de Sarrazac.

Guizot se méfie de l'influence de l'Église : en 1834, le préfet du Lot envoie une délibération du comité d'instruction primaire qui a pour but de « prohiber la langue vulgaire connue sous le nom de patois, considérant la funeste influence que son usage exerce sur la prononciation de la langue française et sur sa pureté et sur l'obstacle qu'elle oppose à l'unité politique et administrative du Royaume ». On lui reproche de n'avoir ni grammaire, ni orthographe, ni ouvrages remarquables, de rendre difficiles les opérations judiciaires et notamment les débats des cours d'assises (!).

En conséquence, « Article 1 : le dialecte patois est interdit dans l'arrondissement de Cahors ». L'a-t-il été dans le reste du Lot ? C'est probable, mais cette décision a-t-elle été efficace ? C'est plus que douteux, surtout dans les écoles congréganistes.

A cette époque, instituteurs et institutrices doivent passer le brevet de capacité qui comporte le catéchisme, l'histoire sainte, la lecture, l'écriture (en bâtarde, ronde et cursive), le calcul, la géographie et l'histoire. Beaucoup de religieuses, plus habiles à coudre et à broder, ne parviennent pas ou ne veulent pas se soumettre et sont réduites, avec la complicité des maires et des parents à tenir des écoles « clandestines ». Une école normale avait été créée à Cahors et elle admet comme élève en 1840 Joseph Dorval de Sarrazac. Un enquête de l'époque situe le Lot au 61^e rang sur 89 des départements pour le taux de scolarisation. Quant à l'assiduité, elle chute verticalement en été : les 7 725 élèves blottis près des poêles en janvier ne sont plus que 3 800 en juin.

Quant à l'instituteur, Michelet le qualifie d'homme le plus méprisé, le plus misérable, le plus oublié. Il vient dans la commune loin derrière le notaire, le juge de paix et le curé. Cependant, durant la brève Révolution de 1848 et la Deuxième République (1848-1850), il s'est souvent, par conviction républicaine, mis au premier rang : c'est pourquoi après le coup d'État de Napoléon III, les révocations ou suspensions sont nombreuses. À Cazillac, Antoine Valen est révoqué pour doctrine contraire à la morale, Salvan de Strenquels suspendu deux mois pour propagande dangereuse. Mais à Sarrazac le calme règne.

Sous le Second Empire (1851-1870) Napoléon III et son ministre Victor Duruy s'attaquent à deux problèmes: la scolarisation des indigents et l'enseignement des filles.

En 1852, l'instituteur communal de Sarrazac est Siméon Maigre. Il vend la maison acquise en 1845 de M^{me} Eulalie Gagnebé. Elle deviendra le presbytère de l'Hôpital-Saint-Jean. Cette transaction est faite au nom de Guillaume Loubéjat, prêtre qui vient d'être nommé professeur à la pension de Preyssac.

En 1862, il reçoit un traitement fixe de 230 francs provenant de l'impôt de trois centimes additionnels. Il touche au total 385 francs dont le surplus provient de la contribution des élèves.

En 1864, il atteint, tout compris, un total de 700 francs, ce qui le met sur un pied d'égalité avec le curé. Aux yeux des populations, l'instituteur commence alors à faire figure de nanti. Un salaire de 600 francs est qualifié de prime à l'insouciance et à la paresse.

Le gouvernement organise un concours doté d'un prix de 1200 francs à son intention. Le sujet est court et éloquent : « Quels sont les besoins de l'enseignement primaire dans une commune rurale, du triple point de vue de l'école, des élèves, du maître ? »

On ne connaît pas le gagnant, mais le résultat a tout lieu de mécontenter le conseil municipal : il refuse d'accorder la subvention de 300 francs pour payer un mobilier à l'instituteur,

considérant que la commune n'a pas de fonds de caisse et qu'il faudrait un impôt extraordinaire, dont l'établissement est toujours un sujet de mécontentement pour les populations.

En 1860, le gouvernement engage avec précaution la bataille pour l'enseignement féminin: 113 communes du Lot n'ont pas d'école « régulière ». Rassurons nous : dans ces écoles mixtes, il faudra faire entrer et sortir les filles, dix minutes avant les garçons, les cours de récréation séparées par une cloison de bois de 2,50 mètres de haut.

Dans ces conditions, « l'isolement complet des deux sexes sera obtenu » et la morale n'aura pas à souffrir de l'admission des filles et des garçons dans la même école. Les plunitifs du Rectorat qui avaient produit ce texte devaient être à cent lieux de la promiscuité des petites fermes rurales de cette époque !

En 1867, Victor Duruy rend obligatoire les écoles de filles dans les communes de plus de 500 habitants.

Sollicité d'en créer une, le conseil municipal rétorque « qu'il y a déjà deux écoles de filles dirigées chacune par trois religieuses très capables, où les filles reçoivent une bonne instruction et font des exercices sur travaux d'aiguille ». Il accepte cependant d'y faire admettre une vingtaine d'élèves indigentes.

En 1868, M. Jean Baptiste Dorval de l'Hôpital promet de vendre à la congrégation des filles de Jésus de Sarlat, une maison, basse-cour, hangar, jardin pour la fondation d'un couvent. Le conseil ne s'y oppose pas, « ces religieuses étant établies depuis longtemps à l'Hôpital, y font le plus grand bien et donnent l'instruction aux jeunes filles ».

En 1869, malgré l'opposition du Conseil, M^{me} Eulalie Gagnebé, veuve Delpont est nommée institutrice par le recteur. Elle ne reçoit que quelques garçons en bas âge, car sur 1 200 âmes, il y a au moins 25 à 20 jeunes filles indigentes qui ne sont pas en classe. « Les efforts de M^{me} Delpont sont paralysés par les religieuses qui sont plus capables qu'elle, ont de vastes locaux et sont assez nombreuses ».

Le Conseil municipal demande que M^{me} Delpont soit conservée comme institutrice de hameau.

Il est peu probable que la chute de l'Empire, l'avènement de la Troisième République et même la loi Jules Ferry de 1881 sur l'enseignement gratuit et obligatoire aient apporté le moindre changement à Sarrazac.

En 1880, les quatre écoles congrégationnistes fonctionnent. Les instituteurs reçoivent 8 francs pour les élèves indigents. L'équilibre est à peu près parfait entre Sarrazac qui a 30 garçons et 35 filles scolarisés et l'Hôpital-Saint-Jean qui en compte respectivement 43 et 42.

Étienne Gounel, directeur du Clos Saint Viateur possède la maison 268 du cadastre à Sarrazac et la maison 726, à l'Hôpital.

En 1882, éclate au niveau national la bataille pour la laïcité, mais c'est seulement en 1889, avec le basculement du Lot dans le radicalisme que Sarrazac et l'Hôpital se dotent de bâtiments scolaires

À Sarrazac, le projet est confié à l'architecte De Bienne de Brive. Il le livre le 15 janvier 1889. Le bâtiment comprend deux salles de classe, deux logements avec cave, salle à manger et cuisine, trois chambres et un grenier. Il va nécessiter l'achat de deux ares de la maison Sourzat provenant de Jean Baptiste Sourzat et vendue par ses héritiers, François Isidore Sourzat et Noémi Roche. Cette maison avec four pressoir et cave, est achetée 3 000 francs. S'y ajoutent les six ares de la maison d'Antoinette Petit-pas, veuve Magne, vendue également 3 000 francs. Après ces achats effectués en 1891, les travaux peuvent commencer. Ils sont évalués alors à 11 200 francs. La même année, devant les réclamations de l'Hôpital, on lance le projet d'une école mixte de hameau.

Jean Briat, instituteur à Sarrazac, fait un rapport à ce sujet. Il s'agit d'acheter le champ de M. Dupuy ,maire, sur le plateau du Peuch Sagoulet, « ensoleillé, sain et d'accès facile ».

Louis Guillaume Dupuy et son épouse, Louise Adélaïde Maurand, le cèdent pour 500 francs. Il provenait de la succession du grand père, Guillaume Dupuy, mort en 1863. L'inspecteur d'Académie approuve le projet en signalant que la cour devra être divisée par une claire voie et les privés ou lieux d'aisance distincts. Les travaux sont adjugés comme ceux de Sarrazac à l'architecte de Bienne de Brive.

Désormais l'enseignement primaire est accepté et même réclamé comme marchepied de l'ascension sociale. On demande plus en plus de personnes sachant lire et écrire, dans les bureaux du Paris-Orléans, aux postes et dans les commerces. L'analphabétisme qui était en théorie de 14,6% chez les garçons et de 23,6% chez les filles, serait tombé en 1900 à 4,3% et 6,3%. Ces chiffres surprennent par leur optimisme. En fait, il s'agissait de tests si simples, qu'en 1914, on avait réussi à descendre à 1,9% ! Cette victoire de l'école couvre une réalité beaucoup plus complexe. Des études plus fines ont montré que le véritable analphabétisme, c'est-à-dire l'incapacité, dix ans après avoir quitté l'école, à lire et à écrire convenablement se montait encore en 1914 à 35% et peut-être 40% en 1920.

Quoiqu'il en soit, à la fin du siècle, l'école de Sarrazac flambant neuve compte 60 garçons et 60 filles. Elle a Jean Briat comme instituteur. L'école mixte de l'Hôpital-Saint-Jean a 25 garçons et 25 filles. Elle est dirigée par le sieur Leymarie, et pour les filles, par M^{me} Chapou.

L'essor des communications

Le réseau routier

À la veille de la Révolution, Sarrazac se plaignait d'avoir perdu l'essentiel du trafic de Brive à Montpellier, depuis que la route royale par Cressensac a été améliorée. Au prix d'un détour, les marchands préfèrent passer par Cressensac Martel, au lieu d'emprunter le vieil itinéraire de Nazareth et l'Hôpital.

Pourtant, en 1741, l'un des projets d'ouverture de route entre Brive et Montpellier, présenté par M. de Puymaret, propriétaire du domaine de Montemps (Bontemps-Turenne) prévoyait l'élargissement de ce vieux chemin « comme étant le plus rectiligne et le moins sujet aux montées et descentes ». De Brive à Gramat par l'Hôpital il y avait 27 130 toises. La ville de Turenne se plaignait de son côté de la « malignité » des Noailles qui ont fait dévier la circulation par leur bourg « au prix d'une affreuse montée et du passage de plusieurs ruisseaux ». À Martel, l'opinion est indifférente à condition de passer par les bacs de Gluges ou Creysse, mais surtout pas celui de Souillac ou Meyronne.

Le projet est donc abandonné. Durant la Révolution et l'Empire, tous les soins sont donnés à la route Royale devenue Impériale, par où transite l'armée d'Espagne. Souillac devient le seul point de passage malgré les lenteurs du bac. Les ingénieurs des ponts et chaussées et le maire de Martel, Puyjalon qui propose à Napoléon en 1809 d'établir un pont à Meyronne et à reprendre le vieil itinéraire de l'Hôpital sur un terrain continûment sec et pierreux avec deux côtes seulement, très douces d'ailleurs, s'attirent les foudres impériales. Le prétexte invoqué par l'Empereur est le danger qu'il y aurait à ruiner les relais de poste et les auberges de la route de Souillac. Sans doute pense-t-il surtout, aux retards inévitables que les travaux feraient courir à ses régiments.

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la situation ne se modifie guère. La commune de Sarrazac n'est traversée par aucune route royale ni même départementale. Elle n'a obtenu que trois chemins de grande communication (GC).

Le chemin GC 5 de Vayrac à Turenne par la vallée de la Tourmente ne sera commencé que vers 1830. L'essentiel des travaux se fait de 1842 à 1845 et il n'est livré à la circulation après la pénible construction des côtes de Turenne qu'en 1855. C'est l'actuelle D 20, si roulante dans le Lot et si difficile à emprunter auprès de Turenne.

Le chemin GC 23 de Sarlat à Meyssac par Gignac et l'Hôpital est mis en chantier en 1843. De Cressensac à l'Hôpital, sa construction n'offre pas de difficulté. Il traverse l'Hôpital, vers 1858, provoquant la destruction de ce qui restait de l'ancienne église. La descente vers la Tourmente s'avère infiniment plus difficile et ne sera achevée qu'entre 1870 et 1893. Pour l'Hôpital, c'est le chemin du relais de poste du courrier et de Cressensac. Actuellement, c'est la D 87.

Le chemin GC 14 va de Martel à Turenne en passant par l'Ouest de la commune de Cazillac entre Lasvaux et la vieille route. Il est commencé en 1849 et fini en 1869, suivant les sommets du Causse. Il ne pose aucun problème particulier dans la commune de Sarrazac. Malheureusement, la traversée de l'Hôpital s'accompagne d'un certain nombre « d'alignements » nécessaires qui ont détruit de vieilles façades pittoresques. Nous avons vu que « l'é-

glise qui obstruait le passage » a été démolie. Il est heureux qu'il ne se soit agi que d'un bâtiment sans valeur artistique, si l'on en croit le notaire Maurand.

Le bourg de Sarrazac, tapi au fond de sa cuvette est complètement isolé : le chemin 7 qui le relie à Cazillac par la vallée du Rionnet et le chemin 8 qui le prolonge vers Valeyrac ne sont véritablement élargis et transformés qu'après 1864. L'arrivée du chemin de fer rend nécessaire cet itinéraire complété par l'ouverture d'un chemin de Valeyrac à la gare de Turenne. C'est l'actuelle D 100 qui s'appela un temps le GC 90. Partout ailleurs, les hameaux doivent se contenter de chemins vicinaux ou communaux dont certains sont de simples sentiers.

Si la section de l'Hôpital, établie sur un sol sec et pierreux, n'en souffre guère, les écarts de Valeyrac et Sarrazac exposées aux ravinelements et à la raideur des pentes sont beaucoup plus à plaindre.

Le bouleversement du chemin de fer

Au cours du XIX^e siècle, la commune va connaître alternativement des pôles d'attraction différents.

À l'Ouest, jusqu'en 1860, le centre des affaires est Cressensac. C'est là que la route royale, impériale ou Nationale 20 avec le relais de poste et les messageries. On va y chercher le courrier jusqu'en 1829, date à laquelle sont créés les facteurs ruraux. De 1829 à 1860, ils partiront de Cressensac, un jour sur deux pour desservir Sarrazac et Cazillac.

Mais dès 1854, les projets de construction du Grand Central entre Brive et Saint-Denis près Martel modifient considérablement la situation de Sarrazac. L'Est de la commune et les gros villages peuplés du bord du Causse regardent vers la ligne avec ses stations de Turenne et des Quatre-Routes. Cette gare provoque la création d'une nouvelle commune qui attire le commerce et l'industrie.

En 1862, ce bouleversement tant attendu est chose faite, même si la Compagnie d'Orléans a remplacé le Grand Central. Il faut imaginer l'étonnement de nos aïeux à la vue de ces machines grondantes et fumantes qui pouvaient les transporter à la vitesse de l'éclair vers Brive, par le sombre tunnel de Montplaisir !

L'administration des Postes a pris acte dès 1861 du changement intervenu. Désormais c'est le facteur des Quatre-Routes qui dessert Cazillac et Sarrazac au cours d'une tournée de 32 km.

Bien entendu, il dessert Valeyrac et l'Hôpital en dernier. C'est pourquoi les plaintes pleuvent. En 1871, le conseil municipal de Sarrazac réclame donc un facteur supplémentaire qui ne desserve que la commune ou alors l'obligation de passer d'abord dans la commune la plus importante avant de revenir par Cazillac. On imagine la réaction du facteur qui aurait été obligé de trimballer toute la journée la plus grosse partie du courrier !

Mais bientôt un nouveau changement se produit : le projet de chemin de fer de Souillac à Brive, longtemps retardé par de grosses difficultés techniques et lancé en 1878, redonne espoir à l'Hôpital et à ses foires. La ligne commencée en 1882 et achevée en 1891 possède une station aux limites de Gignac et de Cressensac qui va, enfin, permettre aux heureux habitants du Causse de Martel d'aller à Toulouse ou à Paris, sans changement et en un temps inconcevable pour les voyageurs du début du siècle.

Une expédition de Saint-Denis à Turenne en septembre 1802 avant l'ouverture du chemin de fer de Brive à Vayrac

Gaspard de Certain, habitant le château de Lacoste (Noailiac) doit épouser Mlle de Miremont du château de la Peyrouse (Turenne). Il s'en va à St Denis, au château de Maubuisson, rendre visite à la famille des La Serre, parents de sa fiancée.

Le retour à la Peyrouse se passe moins bien que l'aller. Lui et ses compagnons devaient partir dans l'après midi mais... « une visite inopinée retarda notre départ, malgré une menace d'orage qui nous assaillit si subitement que nous n'eûmes que le temps de nous arrêter sous les hangars de la tuilerie de Marbot. On sonnait l'angélus de tous côtés, lorsque nous pûmes nous remettre en route. Mon avis aurait été de revenir à St Denis. Madame de St Denis objecta qu'on serait à La Peyrouse, dans les plus vives inquiétudes, qu'il faisait un beau clair de lune, qu'elle connaissait parfaitement les chemins. A la bonne heure !, dis-je, car je les ai suivis hier pour la première fois et je crains qu'après l'orage, ils ne soient pas sans danger et que je ne puisse les reconnaître pendant la nuit. Suivez moi, suivez moi ! crie-t-elle, en prenant les devants. Miremont marchait derrière elle, les deux demoiselles ensemble sur le même cheval, assises sur une aubarde toujours à la veille de tomber, venaient ensuite, et je marchais le dernier pour porter prompt secours en cas d'accident.

Nous cheminâmes ainsi assez longtemps après avoir passé Beyssac, lorsque tout à coup, nous nous trouvâmes dans un espèce de pacage, sans chemin tracé, ne sachant plus de quel côté tourner. J'engageai notre chef de colonne à faire halte pendant que j'irais à la découverte. J'avais aperçu à droite, dans un taillis, un sentier qui montait rapidement au haut de la colline. Je le gravis et je me trouvais vis à vis une assez vaste habitation. J'appelai. On sortit. C'était un métayer de Mme de Friac des Chabannes. Nous eûmes bientôt fait connaissance, je lui fis part de notre embarras et il se chargea avec un autre grand jeune homme, de me remettre dans le chemin de Turenne ce qui ne s'exécuta qu'avec beaucoup de peine et de frayeur.

Ils nous firent descendre, pas à pas, un sentier très rapide, fort étroit, horriblement pavé. Enfin nous arrivâmes sains et saufs en vue de La Peyrouse dont toutes les fenêtres étaient illuminées. Il était 10 heures, mes frères nous attendaient, le souper se gâtait. L'Annote se fâchait et voulait qu'on servit »

Gaspard de Certain avait déjà l'année précédente fait le chemin Alvernac Turenne par Montvalent et la plaine de St Denis: il connaissait donc déjà un itinéraire entre St Denis et Turenne. Mais peut-être était-il passé plus bas que Beyssac ?. La vallée marécageuse était peu praticable et l'on devait plutôt suivre des chemins à mi-pente.

Il faut qu'ils aient suivis un chemin assez élevé pour se trouver à gauche des Chabannes et être obligés de redescendre un sentier pour retrouver leur chemin d'origine.

L'effort de Sarrazac pour ses routes

1829. Sarrazac s'impose de faire 338 journées de travail dans les ateliers sur les routes soit l'équivalent de 302 francs mais refuse de voter un impôt de 3 à 5 centimes supplémentaire. Elle reçoit du préfet 30 francs de secours.

1836. de Sarrazac refuse de voter des journées de travail sur le chemin Vayrac-Turenne de même que Cazillac. On les oblige à voter les 5 centimes additionnels. Une journée d'homme vaut alors 60 centimes, de cheval ou mulet 1 franc, de bœuf ou vache 75 centimes, de charrette 50 centimes.

1837. Sarrazac doit fournir 261 francs pour le chemin GC 5.

1864. Projet de chemin vicinal ordinaire n°8 entre Sarrazac et Valeyrac. Deux trajets sont possibles : l'un remontant la gorge du côté du levant, l'autre par le côté du couchant se reliant au GC 23 au village de Cousenat pour diminuer le parcours afin d'arriver dans la vallée de la Tourmente où sont les stations de chemin de fer. Le conseil municipal opte pour l'Ouest.

1867. Sarrazac refuse de contribuer au chemin allant de la route départementale 18 à la route départementale 14 au lieu dit le Sabotier et passant par Mas la Fon, Chapelle, la Babourie, Martignac. Les habitants de la Babourie et de Palmeysou ont déjà le grand avantage d'utiliser les chemins Cuzance, station de Turenne et la Chapelle Auzac à Vayrac (?).

La construction de nouvelles routes entraîne la fermeture et le rachat des anciennes routes.

1863. M. Eugène Dussol du Granger, receveur général des finances à Tulle demande la concession de deux chemins devenus inutiles, le chemin de Carluçet au Granger le long de la Tourmente et le chemin du Granger au GC 5 soit 35 ares pour 1437 francs. 1015 francs doivent être affectés à la construction d'une rampe de Sarrazac au GC 23 de Gignac à Meyssac. Quatre voix contre dont ceux de Maurand, Chaboy, Dorval, conseillers de l'Hôpital.

1864. Aliénation de parcelles de chemins : le chemin de Merlette entre les propriétés de M. Salvagnac et Gramont et entre le GC 5 et les prés de M. Verninac et Larue, le chemin du Granger longeant le pré de M. Dorval, le chemin de la Fontaine du Coulet à l'ancienne côte du Mas-la-Rivière.

1866. M. Edouard Dussol, percepteur à Saint-Céré demande un vieux chemin aux abords du village d'Orliac. Accepté malgré l'opposition du sieur Malevergne.

1868. Antoine Briat de Corlat veut racheter une parcelle du chemin Sarrazac Cazillac et en construire un autre sur la propriété du Sieur Lafon de Corlat. Il fera un aqueduc et un lavoir en échange.

1870. M. Dussol, trésorier payeur à Agen, demande la cession du vieux chemin au Granger à 60 francs l'are. Le conseil municipal trouve la somme peu élevée. M. Dussol propose de faire clôturer à ses frais le cimetière de Sarrazac.

1872. A Sarrazac, on cède à Jacques Briat 6 m² de vieux chemin dans l'alignement de sa cour, autant à Jean Crozat aubergiste et, à M^{me} Goudal Fonvive le vieux chemin devenu inutile qui longe sa grange de Couzenat à charge de faire le nouveau chemin pour rejoindre le GC 23 et céder un vieux pigeonnier pour l'élargissement du GC 90 vers la gare de Turenne de même parties du vieux chemin à Antoine Delpy et Ludovic de Nucé.

1873. Demande de classement du chemin allant de la tranchée du GC 23 près de La Chambre au chemin vicinal de Sarrazac à Cazillac en suivant l'ancien chemin pour desservir la Rue, La Pissie, Marzelle, La Brunie, Le Peyrat, Gacherol « qui n'ont aucune espèce de voie ».

1874. Aliénation du canal entre les deux Ponts du Granger.

1880. M. Doutres, ingénieur, dit que le chemin rural qui descend de Plaschamps à Muzac est dans un état impossible pour les charrettes chargées. C'est lui qui l'entretient à ses frais entre le CV 90 et le pré de Muzac : il veut se faire une avenue qui partirait du chemin et demande qu'on lui cède l'ancien chemin en échange d'un nouveau.

1875. Aliénation du Roc de Vignal à la limite de Sarrazac Cazillac.

1899. Vente de la vieille côte du Mas la Rivière rendue inutile par la construction du GC 23 à M. François Charles de Verninac, sénateur, Ambroise Vauzour et Antoine Rieux du Mas la Rivière.

Lorsqu'on date les événements de l'arrivée du chemin de fer

1870. Jean La Peyronie, cultivateur (Dordogne) contre Jean Teillard cadet, meunier à Cartassac.

Jean La Peyronie réclame 95 francs pour le fermage d'un pré. Teillard prétend ne rien devoir : il a été fermier du pré six ans et a payé six fois. La Peyronie dit qu'en réalité il a commencé en 1863 et fini en 1869, soit sept ans.

Il résulte de l'enquête que La Peyronie a fauché son pré pour la dernière fois lorsque le chemin de fer était en construction. Ce n'est pas lui, mais Teillard qui a coupé les herbes, la première année où le chemin de fer a marché, au moment du fauchage.

Selon la lettre du Sieur Lavaur, chef de station à Turenne, la section du chemin de fer de Brive à Capdenac est ouverte le 10 novembre 1862, donc Teillard a commencé à faucher en 1863.

L'eau et le Paris-Orléans

1869. Le directeur de la Compagnie d'Orléans fait une enquête à Sarrazac et Turenne afin d'effectuer une prise d'eau dans le ruisseau de Merlette pour la gare de Turenne. Il se heurte à l'opposition du sieur Dellac et des autres propriétaires du moulin de Cartassac, approvisionné par le ruisseau. Pendant les grandes chaleurs, la Tourmente est à sec plusieurs mois de l'été et le ruisseau de Merlette continue à couler.